

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris. — 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
 Prix de chaque N^o, 75 c. — La collection mensuelle fr., 2 fr. 75.

N^o 56. Vol. III. — SAMEDI 25 MARS, 1844.
 Réimprimé. — Bureaux, rue Richelieu, 60.

Ab. pour les Dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
 Ab. pour l'Étranger. — 40 — 20 fr. — 40

SOMMAIRE.

Exposition des Produits de l'Industrie de 1844. *Vue extérieure des Bâtimens.* — Histoire de la Semaine. — La Couronne, romance de M. E. de Lantier, musique de madame Pauline Duchambon. — Cheuils de Fer. *Carte des Chemins de fer de France.* — Courée de Paris. — Les Plaisirs du Malheureux, imité de Lever. *Une Gravure.* — Ouverture du Musée de l'Hôtel de Clugny et du Palais des Thermes. *Tripotique en bois doré et sculpté; Entrée de l'Hôtel de Clugny; Verre à boire; Vue de la Cour de l'Hôtel de Clugny; les Thermes de Julien. — Académie des Sciences. Compte rendu. — Petites Industries en plein vent. Sept Gravures. — Bulletin Bibliographique. — Lettre d'un Abonné de Concarneau. — Annonces. — Caricature. Fa Bal de Chica. — Le Ballon de cuivre. Une Gravure. — Rébus.*

Exposition des Produits de l'Industrie de 1844.

Une grande solennité industrielle se prépare à Paris, solennité à laquelle doivent assister et concourir tous les départemens de France, tout ce que l'industrie compte d'adeptes,

tous ceux enfin que l'industrie a élevés, enrichis, distingués. Une exposition des produits de l'industrie doit s'ouvrir le 1^{er} mai prochain, et durera deux mois. — Nous avons applaudi sans restriction au passage d'une circulaire du ministre du commerce relative à l'exposition des produits de l'industrie de 1844, où, après avoir donné aux préfets diverses instructions sur la formation et les travaux des jurys départementaux, il ajoute : « Les jurys, je n'en doute pas, seront heureux de pouvoir signaler les noms des industriels, chefs d'atelier ou simples ouvriers qui, par des perfectionnements ou des procédés ingénieux, auraient rendu des services à l'industrie. Ce sont là des titres honorables à la reconnaissance du pays, et le gouvernement, sur le rapport du jury central, saisira avec empressement l'occasion de mettre ces titres sous les yeux du roi. » Voilà une bonne pensée dont les chefs de l'industrie s'empressent, il faut le souhaiter, de réaliser l'application. Nous avons trouvé un exemple frappant de cette honorable association du maître et de l'ouvrier dans le compte rendu de l'exposition de 1806. On y remarquait un envoi de fer préparé dans la Haute-Marne. Cet envoi était fait par trois personnes qui prenaient les désignations suivantes : M. Robin, propriétaire de la forge; Mathieu, fermier; Puichard, forgeron affineur qui a préparé le fer.

Cette exposition est la dixième à laquelle l'industrie ait été conviée depuis 1798, époque de la première; et l'on nous croira facilement, quand nous dirons que chaque exposition a présenté un progrès sensible sur la précédente, et que ce progrès a surtout été remarquable depuis la dernière qui ait eu lieu sous la restauration.

Nous allons présenter rapidement l'aperçu historique de ces expositions successives, nous réservant de signaler plus tard la marche générale de l'industrie en France, les améliorations de chacune de ses branches, les causes de ses progrès, les entraves qui s'opposent encore à son développement plein et entier, et les chances d'avenir qu'elle doit trouver dans un système plus perfectionné de douanes d'une part, et de moyens de transport de l'autre.

Nous ne discuterons pas ici à fond l'utilité de ces expositions. Nous savons que quelques esprits se sont vivement élevés contre ces exhibitions périodiques, prétendant que l'on ne naît pas la véritable émulation, et citant pour exemple l'industrie anglaise, qui est arrivée à un si haut point de prospérité sans jamais avoir eu recours au stimulant des expositions. La meilleure réponse à faire en ce cas, est de raconter ce qui existe. Certes on admettra que les meilleurs juges, en cette matière, sont ceux mêmes qui partent de tous les points de la France, pour venir concourir aux expositions. Eh bien!



Vue des Bâtimens construits pour l'Exposition de l'Industrie de 1844, dans le Grand-Carré des Champs-Élysées.

le nombre de ceux qui ont toujours été en augmentant, comme on le verra par les chiffres que nous donnerons tout à l'heure. Depuis que les expositions ont commencé en France, plusieurs chefs-lieu de département ont suivi l'exemple de la capitale. Les étrangers eux-mêmes ont prouvé qu'ils comprennent les avantages de cette institution féconde. Il y a

maintenant des expositions à Bruxelles, à Vienne, à Naples, à Berlin, en Suède, en Russie, en Espagne même, et partout on en a reconnu l'utilité. Il arrive, de grands perfectionnements se sont introduits dans les procédés de fabrication, et tout a concouru à enlever, en même temps que l'amélioration des produits, des baisses de prix remarquables, qui ont

fait descendre, jusque dans les classes inférieures, les bienfaits de la civilisation.

Il ne faut pas se le dissimuler d'ailleurs, dans l'ordre matériel comme dans l'ordre intellectuel et politique, la publicité change et bouleverse toutes les bases économiques. La liberté d'examen et de discussion amenée avec elle le progrès,

à quelque branche de connaissances humaines qu'elle s'applique, et tous ces progrès sont parallèles. Les connaissances théoriques et pratiques se répandent bien vite dans les masses et viennent rapidement augmenter leur bien-être, quand on leur permet de voir, d'examiner et de juger. C'est encore là, nous devons le dire, un des immenses services de la presse. Il n'est plus, heureusement, le temps où tout homme possesseur d'un secret, d'une amélioration, tenait le plus long-temps possible la lumière sous le boisseau; et on craint il ne faisait envers les autres que ce que les autres faisaient envers lui-même. Finistes répressibles qui ont aujourd'hui disparu. Aujourd'hui les progrès de l'un servent à tous, et le consommateur en profite; aujourd'hui, avec les expositions quinquennales, chaque industriel sort de sa fabrique et vient montrer à tous les fruits de son intelligence, les produits de son travail; à ses concurrents, comment et en quoi il les surpasse; aux consommateurs, par quels moyens il peut livrer à bas prix de bonnes productions; car tout le progrès est dans le prix que le producteur demande de sa chose. On n'admet pas à l'exposition le *chef-d'œuvre*, la pièce exceptionnelle faite pour la circonstance, et pour laquelle il n'y a pas de cours; mais une fabrication bonne et continue, qui ressort à un prix constant, pendant, comme après l'exposition.

Un dernier mot enfin sur l'utilité des expositions, au point de vue de l'instruction industrielle du consommateur. Croit-on qu'il n'y ait pas un résultat positif d'éducation obtenu quand, pendant deux mois, chacun a pu visiter en détail ces vastes salles où toutes les machines, sans exception, ont leurs représentants; où, après le coup d'œil d'ensemble, on peut étudier les détails, où la fabrication dévoile tous ses secrets, où tout est apparent, outils, matières premières, manipulations, produits, tout, excepté l'ouvrier? Le goût ne doit-il pas se former quand, par exemple, pour les meubles, pour les bronzes, on voit réunis, dans un petit espace, des spécimens de tous les styles, de toutes les époques, la chaise rustique et le fauteuil pompador, l'acajou nu et le palissandre incrusté, le simple pavé (peau de cabinet) et les formes les plus capricieuses, les plus maniérées du siècle de Louis XV? On, sans doute, en sortant de là, on a vu et on suit; on a appris de la manière la plus agréable et la moins fatigante.

La première exposition, nous l'avons dit plus haut, a eu lieu en 1789. La campagne d'Italie vint de finir, et à cet instant de calme où la république, comme le soleil, prouvait elle-même son existence, il semblait qu'une ère de paix, de force et de richesse dût enfin se lever pour la France. Il fut décidé qu'on célébrerait par une fête splendide l'anniversaire de la république, et François de Neufchâteau, l'heureuse idée de consacrer cet anniversaire par une exposition des produits de l'industrie, se créait magnifiquement la paix; et, pendant, nous ne devons le dire, cette exposition imprévue, il se créait, nous le verrons après des années orageuses, quand les formes de l'industrie et l'intelligence étaient sous les drapeaux, et défendait la patrie aux frontières avant de la servir à l'étranger, cette exposition ne fut pas brillante. On en eût plutôt parlé par des éloges moins importants de son ouverture. Ce fut vraiment une fête nationale, à laquelle le peuple s'associa avec enthousiasme; et il voyait la rehabilitation du travail et la possibilité de s'élever, dans le champ paisible de l'industrie, aux mêmes honneurs, à la même importance sociale que ceux de ses frères, qui arrosaient de leur sang les champs de bataille.

Cette exposition dura trois jours, et rien ne peut rendre l'aspect animé qui présenta pendant ces trois jours le temple de l'industrie (style de l'époque). Le gouvernement avait demandé que le jury lui désignât les douze exposants des produits les plus remarquables; le choix du jury s'arrêta sur les noms suivants, que nos lecteurs reconnaîtront, car depuis cette époque, quelques-uns ont encore grandi; c'étaient MM. BRÉGRET, horlogerie; LEXON, instruments de mathématiques; DIDOT et HERMAN, typographie; CLOUET, acier; DILLI et GUYARD, tableaux en porcelaine; DESARNOU, cheminées; CONTÉ, crayons; GREMONT et BARRE, toiles peintes; POTTÉ, faïence; PAYSAN fils, DENARME, toile vernie; JULIEN, coton filé à la mécanique.

Le ministre de l'intérieur, en rendant compte de cette exposition, disait; « L'exposition n'a pas été très-nombreuse; mais c'est une première campagne, et cette campagne a été désastreuse pour l'industrie anglaise. Nos manufactures sont les arsenaux d'où doivent sortir les armes les plus fines et la puissance britannique. » Telle était en effet la tendance de l'époque; et n'est-ce pas ce qu'on pense, ce qu'on cherche, ce qu'on désire encore aujourd'hui?

La seconde et la troisième exposition eurent lieu en 1801 et 1802, sous le ministère de Chaptal. On sentait déjà remonter l'industrie; le nombre des exposants a doublé en 1801, et quintuplé en 1802. Presque toutes les branches y sont représentées, et, en l'an, on avait la possibilité de résultats plus beaux, on peut du moins dire à rendre compte du progrès amené par trois années de calme. A l'exposition de 1801, on décerna douze médailles d'or, vingt médailles d'argent, et trente médailles de bronze. Tormaux, Monzillier eurent la médaille d'or. Mais un fait bien caractéristique, et qui prouve combien peu encore à cette époque on savait apprécier le travail des machines et les résultats qu'on pouvait en espérer, c'est que Jacquart, l'immortel Jacquart reçut une médaille de bronze, « pour un mécanisme, dit le rapport du jury, qui suppose, dans la fabrication des étoffes brochées, l'ouvrier appelé *tireur de lacs*. » Tout le monde sait aujourd'hui ce qu'est le métier de Jacquart, et à peu près l'immense révolution que son adoption a causée dans la fabrication lyonnaise principalement.

L'exposition de 1806 fut beaucoup plus brillante. Ce que l'on y remarqua surtout, ce furent les châles imités de Cachemire, industrie qui à toujours été en se perfectionnant depuis, et qui est arrivée aujourd'hui à un degré tel qu'il faut une grande attention, et nous dirons presque des connaissances spéciales, pour distinguer un tissu français d'un tissu indien.

L'exposition de 1806 fut la quatrième; elle dura dix jours, et réunit 1,422 exposants. Les lissus de toute espèce furent la partie vraiment importante de cette exposition. La laine, les draperies, les soieries, les cotonnades y prirent un développement prodigieux. On avait acclimaté en France les montons mérinos; Lyon, qui avait pu enfin, à l'ombre de la paix, réparer les désastres que lui avaient causés la révolution, Lyon arrivait avec les produits de sa fabrication; Tarare et Saint-Quentin présentaient des mousselines d'une beauté et d'une perfection incomparables; Mulhouse, qui est encore aujourd'hui une des premières villes industrielles du royaume, exposait ses toiles peintes et ses cotonnades. De tous côtés l'industrie avançait d'un pas rapide; les encouragements ne lui manquaient pas; l'homme qui fut pendant quinze ans le sceptre de la France avait compris qu'en même temps qu'il faisait respecter la patrie au dehors par la force des armes, il devait établir sa suprématie industrielle au dedans; aussi, sous son impulsion magique, les arts se perfectionnaient, les inventeurs étaient distingués, la lutte avec l'Angleterre se faisait plus acharnée et avec plus de succès, et quand il tomba, l'élan était donné et ne devait plus être arrêté. La France était désormais assez riche pour ne pas ralentir sa fabrication, tout en payant plusieurs milliards de contributions de guerre et d'indemnités; elle pouvait racheter son passé, ce passé brillant et glorieux, dont on voulait un jour lui faire honte, et acquérir le droit de continuer son œuvre pacifique et de devenir grande dans la paix comme elle l'avait été dans la guerre.

Un intervalle de treize ans sépare la quatrième et la cinquième exposition. Cette dernière eut lieu en 1819 sous le ministère Decazes. Le nombre des exposants s'élevait à 1,662. La restauration avait décidé que les expositions se succéderaient à des intervalles négatifs, mais qui n'exagéreraient pas toutefois. Celle de 1819 dura un mois. Les produits qui attirèrent plus spécialement l'attention du public furent les machines. Les économistes purent constater d'immenses progrès qui tous convergèrent vers l'amélioration du sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Les bonnets étoffés de drap et leur bas prix les mettaient à la portée de tous, et l'on pouvait entrevoir le moment où le paysan le plus pauvre aurait toujours dans son bahut un vêtement de rechange, et sa ménagère des robes solides et propres.

Les châles témoignèrent aussi de la perfection des procédés mécaniques employés pour les confecionner. La production et le travail de la soie, arrivés à un grand développement, assurèrent à Lyon le marché général des tissus de soie.

Les expositions de 1825 et de 1827, qui eurent lieu sous le ministère Villele, furent tout ce qu'avait promis celle de 1819; les arts métallurgiques et chimiques s'y distinguèrent par la variété, la solidité et le bon goût de leurs produits.

De 1827 à 1854, l'industrie eut à traverser une époque de crise, qui ne lui permit pas de venir étaler ses produits. Cependant l'état impossible de renoncer à une institution qui avait déjà amené avec elle tant d'utiles résultats. Aussi, dès que le gouvernement nouveau, maître enfin de sa position, reconnu par les gouvernements étrangers, tranquille sur l'extérieur, voulut se rendre compte de l'état industriel de la France, il convoqua les fabricants à une exposition solennelle qui devait durer deux mois; 2,437 exposants y prirent part et ce fut le président du jury disant dans son discours au roi, et lui présentant ceux sur lesquels le jury accordait les récompenses: « C'est surtout dans les sept années qui viennent de s'écouler, que l'industrie française s'est avancée à grands pas. Nos usines se sont multipliées et agrandies; nos machines se sont perfectionnées; notre fabrication, en s'améliorant, s'est faite à plus bas prix; nos relations se sont étendues; des arts nouveaux même ont pris naissance. Aussi l'exposition de 1854 l'emportera-t-elle de beaucoup sur celles qui l'ont précédée, et laissera-t-elle de profondes traces, de longs et légers souvenirs dans les esprits. » Il aurait pu ajouter: « La marche de l'industrie en France depuis cinquante ans, et l'histoire des expositions qui se sont succédé depuis 1798, nous donnent la conviction que la prochaine exposition présentera encore un aspect plus remarquable. »

C'est en effet ce qui est lieu. L'exposition de 1859 fut la plus brillante de toutes. Toutes les espérances qu'avaient fait naître les expositions précédentes, celle-là les réalisa. Cinquante usines construisent des machines à vapeur; on voit les machines à papier continu, le métier à la Jacquart perfectionné, d'excellents chronomètres; tout s'améliore, la fabrication des aiguilles, les bougies stéariques, les glaces, les cristaux, la théopne, la soudure du plomb, la galvanisation du fer, etc. Que sera donc l'exposition de 1844? Tout fait espérer qu'elle sera digne de ses devancières, en les surpassant.

Voici quelques chiffres qui donnent l'histoire statistique de ces expositions.

Années.	Expositions.	Nombre des Exposants.	Médailles accordées.
1793	1 ^{re}	110	26
1801	2 ^e	320	63
1802	3 ^e	520	119
1806	4 ^e	1,422	119
1819	5 ^e	1,662	360
1825	6 ^e	1,638	170
1827	7 ^e	1,793	423
1854	8 ^e	2,437	697
1859	9 ^e	5,581	803

En 1859, le département de la Seine seul comptait 2,019 exposants. Cette année, le nombre s'en élève à près de 5,000.

La première exposition eut lieu au Champ-de-Mars, cet emplacement révolutionnaire, qui a vu tant de fêtes nationales; la seconde et la troisième, dans la cour du Louvre; la quatrième, sur la place des Invalides. Celles de 1819, 1825 et 1827, dans la cour et dans la partie des bâtiments du Louvre qui avoisinent la colonnade. Celle de 1851 eut lieu sur la

place de la Concorde, dans quatre bâtiments séparés. Mais le nombre des exposants augmentait toujours, on sentait le besoin d'avoir un emplacement plus vaste, et on construisit un édifice temporaire dans le grand carré des Champs Elysées. C'est là qu'eut lieu l'exposition de 1859. C'est encore là que cette année l'industrie aura sa fête.

Le palais de l'industrie forme un quadrilatère, composé de quatre galeries ayant ensemble 16,000 mètres carrés de superficie; la cour intérieure a elle-même 6,000 mètres carrés, et cette année, par une heureuse amélioration, on a décidé qu'elle serait couverte comme les galeries. Les exposants auront donc 22,000 mètres carrés à couvrir de leurs produits. La construction coûtera environ 600,000 francs. Ce chiffre n'est point à ceux qui demandent pourquoi ne pas élever un édifice beaucoup plus grand? L'édifice convenable et assez spacieux coûterait de 4 à 5 millions, et il servirait à quelque fois tous les cinq ans. On n'en ferait qu'un dans l'intervalle. Avec une destination aussi spéciale, il serait difficile de futuriser, et l'on ferait du capital de construction sans lui ajouter à la somme qui est nécessaire tous les cinq ans.

Un mot sur la manière dont l'illustration doit aborder l'exposition des produits de l'industrie de 1859. On n'attend pas de nous un compte rendu très-détaillé des divers produits. C'est la tâche des journaux spéciaux qui sont créés pour cette solennité. Notre cadre d'ailleurs ne se prêterait pas à cette vaste entreprise. Mais nous donnerons à nos lecteurs des aperçus historiques sur chacune des branches de l'industrie et des dessins aussi nombreux que possible, accompagnés d'un texte descriptif et explicatif, en ayant soin de choisir les appareils les plus ingénieux et les produits les plus remarquables. Les Français, d'ailleurs, ont à un haut degré le génie de l'art du dessin; ils brillent par le bon goût, et à ce point de vue, les dessinateurs de l'illustration auront une ample moisson à recueillir, et nos lecteurs verront passer sous leurs yeux les modèles les plus riches et les plus perfectionnés de tout ce qui constitue le *comfort*, de tout ce qui, sous une forme agréable, a un but utile.

Histoire de la Semaine.

Cette semaine a vu épuiser la série des discussions préliminaires qui devaient nécessairement faire poser de nouveau la question de cabinet. Le ministère a franchi ces obstacles, résisté à ces épreuves avec l'aide d'une majorité qui, tout en le laissant vivre, ne s'est montrée ni assez forte ni assez résolue pour lui pouvoir donner la garantie que le bail nouveau qu'elle lui accorde sera bien long, et que dans cette circonstance, imprévue sans doute, mais prochaine peut-être, elle ne disposera pas du banc ministériel en faveur de tel autre prétendant qui lui est au fond plus sympathique. La première question qui s'est présentée à été celle que faisait naître la proposition de M. Combarès de Leyxal sur le vote par division. Combattu dès l'abord par les organes ministériels, elle n'avait obtenu les honneurs de la lecture publique qu'à la minorité stricte de trois bureaux sur neuf, et encore, dans ces trois bureaux, n'avait-elle vu ses partisans l'emporter qu'à une ou deux voix sur ses adversaires. Samedi dernier, développé en séance publique par son auteur, qui a fait preuve de modération et de convenance, elle a conquis un assez bon nombre de partisans nouveaux; deux épreuves ont été déclarées; on a voté par scrutateurs, et le scrutin secret, auquel on a été forcé de recourir, a donné pour résultat 174 boules blanches contre 184 boules noires. Or, si l'on veut bien tenir compte de la persécution qu'ont eue plusieurs des votants que si cette proposition n'était dans la Chambre; elle pouvait du moins être interprétée ainsi par le public; si on veut remarquer qu'elle était comprise de cette manière par un des honorables secrétaires, qui avait annoncé d'avance qu'il déposerait sa démission entre les mains du président de la Chambre si la proposition était prise en considération, on reconnaîtra que la majorité de quatre voix à tenu à peu de chose. Et cependant des membres du centre gauche qui ont personnellement le courage de leurs opinions, mais qui savent combien certaines consciences sont fatiguées, tout en se montrant fort désireux que le vote prit toujours être sûrement constaté, avaient fait ressortir les inconvénients qu'à leurs yeux ce mode présentait dans la pratique. La division, disaient-ils, est une opération d'une extrême lenteur, et dont l'exactitude, quant aux résultats numériques, a été elle-même plus d'une fois contestée dans le parlement anglais. Elle exerce d'ailleurs, par la solennité même de l'épreuve qu'impose l'obligation d'aller se réunir de sa personne à ses adversaires habituels, un effet d'intimidation qui laisserait peu de liberté aux caractères faibles, et qui les empêcherait presque toujours, même contre-tout en sus inspirations de leur conscience, à ne pas quitter le gros du parti auquel ils appartenaient. Il faut bien moins de courage pour se lever un instant sur la place, et pour passer dans un autre camp avec un grand éclat, l'imposer une pareille obligation chez nous, c'est ne pas mesurer les lois aux tempéraments et aux mœurs. Malgré tout, on a vu combien peu s'en est fallu que cette proposition ne fût prise en considération. Nous devons dire aussi que si elle a pu trouver quelques censeurs, non de son esprit, mais de sa forme, parmi les amis de son auteur, elle a été appuyée par quelques-uns de ses consciencieux adversaires, qui tiennent, dans un sage esprit, à la dignité du parlement, et qui veulent, comme l'un d'eux, M. Denis, l'a dit avec originalité à la tribune, que 2 et 2 fassent toujours 4 et ne puissent jamais faire 3 sous l'influence et la pression d'une majorité dominatrice. Il est donc bien évident pour nous, il l'est, nous le croyons, pour tout le monde, qu'il y a dans la Chambre une immense majorité qui appelle de ses vœux un mode sûr et irréusable de constater les votes. Ce n'est point sur cette nécessité qu'on a voté l'autre jour, mais encore sur une question devenue ministérielle par la force des choses.

Deux jours après, lundi dernier, la lice était ouverte de nouveau, mais cette fois il n'y a point eu d'engagement. M. Lacrosse est venu développer la proposition dont certains faits de corruption électorale, certaines laines dans notre Code pénal, et aussi des entraves, le plus souvent insurmontables, à la poursuite, l'avaient, ainsi que ses collègues MM. Gustave de Beaumont et Leyraud, déterminé à saisir la Chambre. Le système des auteurs de la proposition est celui-ci : faculté pour tout électeur inscrit de poursuivre, en se portant partie civile et sans autorisation préalable du conseil d'Etat, le fonctionnaire contre lequel il croira avoir à fournir des preuves de corruption, et par contre, pénalité sévère, amende considérable contre quiconque, en dont la dénomination n'aura pas été admise par le tribunal saisi. Le ministre a dit qu'il ne s'opposait nullement à la prise en considération de cette proposition; mais que, plus tard, et lors de la discussion définitive, il se réservait, tout en adoptant la dernière mesure, de combattre la première, c'est-à-dire la dispense d'obtenir, préalablement à toute poursuite, une autorisation du conseil d'Etat. M. de Beaumont a fait observer que la proposition ainsi amendée amènerait un résultat tout contraire à celui que doivent poursuivre les hommes de bonne foi, et rendrait, sans compensation aucune, les poursuites encore plus rares, puisqu'elles deviendraient plus périlleuses sans devenir plus possibles. La discussion en est demeurée là; chacun a voté la prise en considération de la proposition, ses partisans dans l'espoir de la faire triompher, ses adversaires dans la pensée qu'il était moins embarrassant de la faire avorter plus tard que de la combattre dès l'abord ouvertement.

Dans cette même séance a commencé la discussion sur le crédit demandé pour complément de fonds secrets. Chaque année c'est là un vote sur le résultat duquel les chefs de l'opposition portent toute leur attention et concentrent tous leurs efforts; cette fois aucun d'eux n'a eu même devoir monter à la tribune; MM. Odilon Barrot et Thiers sont restés à leurs bancs comme M. Berryer était demeuré à Marseille. La tribune a été occupée au premier tour par M. Ferdinand Barrot, qui, avant d'être distingué orateur, eut, au sein du conseil de donner dix-huit mois à la Chambre, de la législature avant de venir à la tribune lui demander des applaudissements qu'un homme de talent d'autant plus de chances de recueillir qu'il a montré moins d'impatience à courir après. La Chambre l'a écouté avec une grande attention et avec une fièvre qui ne s'est pas manifestée seulement sur les bancs où siège l'orateur. Son nom lui imposait des obligations auxquelles il s'est montré en mesure de faire honneur. — Après lui est venu M. Ledru-Rollin, qui a reproduit une pensée développée déjà à la tribune avec plus de ménagements peut-être par son prédécesseur à la députation du Mans, Garnier-Pagès, et dans la presse par M. de Lamartine. Personne n'a oublié un remarquable article publié cet été dans le *Bien public*, dans lequel le député de Macon, passant en revue les ministères qui se sont succédés, faisait voir en eux des mariages qu'une même main avait conduites, qu'un même fil caché ou un même système avait, à leur insu, malgré eux, fait mouvoir. M. Ledru-Rollin a développé à la tribune ce même thème, non sans être fréquemment interrompu et sans être rappelé, par M. le président, dans les limites parlementaires. M. Ledru-Rollin devait s'attendre à ces interruptions et à ces admonitions; mais ce qui paraît le surprendre, c'est d'entendre M. de Lamartine, lui succédant, déclarer qu'il ne s'opposait pas sur ce terrain *incostitutionnel*. De reste M. Ledru-Rollin n'a buenté à exposer à personne : chaque fraction de la chambre et de l'opposition politique a successivement passé sous les verges de l'illustrateur. La gauche, le centre gauche, l'opinion conservatrice, ont tout à tour été l'objet de sa censure éloquentes, et comme il s'est exclusivement attaché à blâmer la conduite tenue par chacun, sans toutefois laisser entrevoir celle qu'il voudrait qu'on suivit, il en est résulté que, quand il a dit en terminant : « Jusqu'à l'avènement de nos principes, nous resterons sur la réserve, » personne au centre, personne aux extrémités n'a su se rendre bien compte, ni de l'époque vraisemblable de cet avènement, ni de la nature de ces principes, ni de la durée probable de cette réserve. Le ministre, pour la première fois peut-être, a pensé qu'il pouvait sans inconvénient laisser un discours de M. de Lamartine sans réponse, car on ne saurait donner ce nom à quelques phrases assez digneuses que M. Lanza a prononcées de son banc et qui n'avaient évidemment pour but que d'en adresser celui-ci, sur laquelle il a particulièrement insisté à l'honorable président, au moment où le cabinet du 24 octobre s'est formé, ne pouvant pas qu'il fut impossible à l'oreille d'un tel Sénat chargé, en pendant deux ans l'honorable — répondant lui a prêté son appui. — Le lendemain, M. Isambert a appelé la discussion et proposé une série d'allocutions du ministre sur certains actes, de ses dernières publications dans un grand nombre de journaux, et dont les plus récemment rendus publics. Nous avons déjà parlé du mémoire adressé au roi par MM. les archevêques et évêques de la province de Paris, et de la promotion postérieure de l'un des signataires, M. l'évêque de Versailles, au siège archiepiscopal de Rouen. Ces circonstances approchent tout et le texte de reproches adressés à M. le ministre des cultes. L'orateur a signalé également deux nouveaux mémoires rédigés, l'un par les prélats de la province de Tours, l'autre par les prélats de la province de Lyon, nonobstant la déclaration d'inaléabilité publiée dans le *Moniteur* à l'occasion du premier mémoire. Dans toutes ces protestations, c'est, à son dit, le même oubli des prescriptions de la loi, la même absence de modération, la même violation de toutes les convenances et de celles surtout qui doivent napper à des évêques la religion bien comprise, la charité bien entendue. L'orateur a vu, dans la conduite du gouvernement, une sorte d'encouragement, involontaire sans doute, mais dans lequel, à une persistance déplorable de la part du haut clergé, dans la voie où il s'est engagé. M. Martin (de Nord), qui sa qualité de ministre des cultes appelait inévitablement

la tribune, n'était pas malheureusement l'homme que réclamait la situation. Il a sans doute cherché à justifier quelques actes que M. Isambert avait pu présenter comme imprudents et faibles; mais il fallait surtout faire entendre de nobles et fermes paroles qui traçaient la limite de leurs droits et les exigences de leurs devoirs aux hommes, quelque élevés qu'ils soient, qui seraient tentés de les dépasser et de les méconnaître. M. Martin (du Nord) n'y a pas réussi; mais M. Dupin aine, monté après lui à la tribune, a largement suppléé à cette insuffisance, et a prononcé un discours dont la mesure, la convenance, l'élevation et la fermeté, ont concilié à l'orateur les suffrages de l'Assemblée tout entière et ont provoqué les applaudissements à maintes reprises. Il a fait entendre de nobles plaintes contre la création d'un évêque de l'Église, M. le cardinal-archevêque de Lyon, et le premier de la signalé, contre la flétrissure que M. l'évêque de Ghâlons avait voulu infliger à un arrêt de la justice, dans une lettre adressée à un abbé condamné par elle, M. Cambalot; il a dit que, dans d'autres temps, le clergé avait pu menacer les rois, mais qu'aujourd'hui il va plus loin encore, en menaçant l'enfance elle-même, à laquelle il veut retirer les aumônes. « Les évêques, a-t-il dit en terminant, n'auront point raison, par la violence, d'un gouvernement qu'on ne confesse pas, et il faudra bien qu'eux-mêmes, s'ils laissent en oubli les devoirs de la religion, se soumettent du moins comme tous les citoyens aux lois de l'Etat. » — M. de Carné est venu développer cette pensée, que toutes les lois qui réglaient autrefois les rapports du clergé avec l'Etat avaient été abrogées par nos grandes renouations politiques; que le droit de l'ancien régime, le droit parlementaire, avait succombé avec la monarchie de Louis XVI; que la loi de germinal an X ne pouvait plus être invoquée après la révolution de 1830, et qu'il était temps que la législation nouvelle vint régler, dans un nouvel esprit, ces rapports, et faire entrer le prêtre, suivant son expression, dans la communion constitutionnelle. Nous ne savons si cette thèse, avec les conséquences qu'elle entraînerait, serait bien du goût et de l'intérêt du clergé catholique. La première conséquence serait nécessairement que le clergé cesserait d'être un corps de fonctionnaires publics, et par conséquent d'être salarié par l'Etat; que la liberté sans limites qui lui serait laissée entraînerait par contre la liberté illimitée des cultes comme la liberté de conscience; ce qui implique non-seulement la liberté des cultes que la charte appelle reconnus, mais de tous les cultes qu'il plairait à la croyance de chacun de reconnaître et d'inventer. A coup sûr, sous ce régime, un déiste ne serait plus condamné, comme on l'a vu récemment, en cour d'assises, à un long emprisonnement et à une lourde amende; mais nous répons à croire que la somme des avantages égalait celle des inconvénients, et nous sommes surtout portés à penser, nous le répétons, que les intérêts du culte catholique seraient un rude atteinte de ce principe largement et sincèrement appliqué. La Chambre a écouté M. de Carné avec une attention scrupuleuse, mais sans manifester la moindre adhésion à sa pensée. — Il y avait l'un de ces discussions à celle des fonds de police. La Chambre au si n'a pu y revenir, malgré les efforts de M. Jules de Lasteyrie, qui est monté à la tribune pour motiver, et qui l'a fait avec talent, un amendement proposé par lui et réduisant le crédit demandé de 50,000 fr. Le débat n'a pu se réengager; mais au vote la lutte a été la même, et l'amendement n'a été rejeté, par assis et levé, qu'à une très-faible majorité. Au scrutin sur l'ensemble de la loi il s'est trouvé 225 voix contre 163; mais il faut une opposition bien tranchée sur un objet tout complètement de fonds secrets, et un nombre de partisans de l'amendement ont, après son rejet, eu devoir accorder le crédit demandé.

La situation qu'a mise en lumière le discours de M. Dupin, et qui depuis ce jour-là même semble s'être aggravée encore, rend peut-être plus difficile et rend à coup sûr plus urgente la loi sur l'enseignement. La commission de la chambre des pairs chargée de l'examen du projet a nommé pour son rapporteur M. le duc de Broglie. Ce choix est une garantie que le travail dont la chambre recevra prochainement la communication sera en rapport avec l'importance de la question soumise à ses délibérations. Quant à la chambre des députés, elle a quitté les lois et les propositions purement politiques pour aborder me loi d'organisation militaire, la loi du recrutement, déjà examinée par elle en 1841, mais qui lui revient après les changements que la chambre des pairs a proposé d'y introduire en 1845. La question a été examinée récemment dans ce journal. Après le vote, nous devons le parti que la chambre des députés a définitivement adopté sur les points principaux de la matière : sur les moyens d'augmenter le remplacement, de parer à ses abus, et d'organiser une réserve réelle et puissante. — Ajoutons, pour en finir avec les débats parlementaires, qu'un député, M. Chapoy de Moullevats, vient de déposer une proposition tendant à faire exempter de tout droit de timbre les manuscrits et feuilles manuscrites. — On a reçu d'Espagne la confirmation de la mise à mort du colonel Bimet et de vingt quatre officiers de l'armée et de la même avant fait partie de son corps. Ces milleheux ont été fusillés par derrière par l'ordre de don Rencati que nous avons déjà vu faire, par un d'une parfaite honnêteté, et qui ne l'aurait pas échappé une occasion de prouver qu'il n'était qu'un imposteur hypocrite quand, défendant Diego Leon, il disait qu'il ne pouvait comprendre la nécessité de verser le sang pour cause politique. Ce même homme sert aujourd'hui de bourreau en Espagne, et la forme des fusillades qu'il recommande semble, dans sa pensée, devoir être comme un crime agréable à la reine Christine. Il lui faut encore, nous n'en pouvons douter. Les députés progressistes, arrêtés en flagrant délit de conspiration, disaient, attendent toujours en prison quand on leur trouve des preuves contre eux ou qu'on ait prononcé leur éloignement. — Un des griefs de l'Espagne contre le Maroc est la mise à mort d'un conseil espagnol exécuté par ordre de Nadj-Morad, gouverneur de Maragon, et des provinces de l'empire. Le Correspondant nous apprend

que ce conseil était Français d'origine, né à Mars-selle, nommé Victor Darmon, et âgé de vingt-trois ans. Ce journal rappelle au conseil de France à Tanger, M. de Nion, d'avoir refusé d'intervenir pour son compatriote autrement que par une représentation collective signée de tous les consuls européens. Ces assertions ont besoin d'être vérifiées, car il serait étonnant, comme on l'a déjà fait observer, de voir organiser des missions pour l'affranchissement des noirs dans le Maroc, et d'y montrer tant d'indifférence à l'égard des blancs.

Le ministère grec est en dissolution à la suite d'un vote de l'Assemblée nationale, qui a repoussé, par les inspirations des ambassadeurs de France et d'Angleterre, le principe de l'élection des sénateurs. A un premier vote, sur la question de savoir s'ils seraient élus par le nation ou nommés par le roi, les forces s'étaient exactement balancées, et il s'était trouvé 98 voix d'un côté et 98 de l'autre. Après un ajournement, un nouveau scrutin a donné 112 voix à la nomination royale; l'élection n'a plus compté que 92 partisans. La même majorité a décidé que les sénateurs seraient nommés à vie et non pas pour dix années seulement. Ce résultat a amené la démission de M. Metaxa, président du cabinet et ministre des affaires étrangères, et de M. Sivas, ministre des affaires ecclésiastiques. Du reste, ce débâclement n'est rien autres difficultés que va soulever l'article 51 de la constitution voté à l'unanimité par l'Assemblée, et aussi conçu : « Tout successeur au trône doit nécessairement professer la religion orientale du Christ. » Cet article, en contradiction manifeste avec le traité de 1832, constitutif du royaume de Grèce, place les frères du roi Othon dans l'alternative, ou d'abdiquer, ou de perdre les droits éventuels qui leur sont assurés par les trois puissances protectrices.

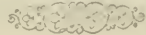
Washington vient d'être témoin d'une épouvantable catastrophe. Le capitaine Stockton avait invité de deux cents gentlemen et deux cents ladies à une fête qu'il leur avait préparée à bord du magnifique steamer qu'il commande, le *Princeton*. Le président et sa famille, les ministres, plusieurs ambassadeurs étrangers, des sénateurs et des députés s'étaient rendus à cette invitation le 28 février. Chacun se promettait une journée délicieuse; à une heure on eût possédé à bord du bâtiment. Après un salut de vingt et un coups de canons tirés par les riches pièces, on chargea la grosse force pour faire voir aux dames le mouvement d'un boulet de deux cent trente livres sur l'eau. Elles étaient toutes sur le pont et au premier rang. On fit feu, et le boulet parcourut la distance en évitant une douzaine de richelots sur la mer. On descendit ensuite dans la cabine, ou fut du champagne; la gaieté régna partout. Comme le vaisseau retournait à terre, le ministre de la marine demanda qu'on fit charger de nouveau la grosse pièce. On monta sur le pont, et on fit un cercle autour du canon pour voir les préparatifs. La pièce chargée, on fit feu; le pièce éclata par la culasse, et MM. Cplur, ministre de l'intérieur; Gilmer, ministre de la marine; Maxey, député du Maryland, et quelques autres, tombèrent morts sans avoir proféré un seul cri. Il y eut aussi plusieurs autres hommes gravement blessés. Aucune femme n'a été victime de cet effroyable événement. Au moment où il portait la mort sur le pont, plusieurs personnes demeurées dans la cabine y faisaient entendre des chants, et comme l'explosion eut lieu précisément au moment où le mot *Washington* était prononcé, trois salves d'applaudissements retentirent, et des cris de joie se marièrent aux cris de mort.

La banque de France vient d'adopter une mesure sans profit sans doute pour elle, mais qui offrira des facilités réelles au public; c'est la création de billets de 250 francs. Cet établissement a compris que le privilège dont il jouit, les avantages qui lui sont assurés, lui imposent la condition de ne pas tout à fait envisager uniquement ses intérêts, mais de leur compte aussi des besoins et des convenances du commerce et des citoyens. On a beaucoup parlé de l'abaissement du taux de ses escomptes. On s'occupe beaucoup aujourd'hui de la nécessité de réduire l'intérêt de la rente à 100. Ces deux mesures seront-elles prises en même temps, et doivent-elles être prochaines?

L'Académie des Sciences n'avait pas, elle, comme sa sœur l'Académie française, à disposer de deux fauteuils, mais seulement de deux brevets de membres correspondants, l'un dans la section de zoologie, l'autre dans la section de chirurgie. M. Charles Bonaparte, prince de Canino, a été élu dans la première; M. Brodie, de Londres, dans la seconde.

L'inventeur du cours de M. Quinet a en lui un record de premier, au Collège de France, en possession d'un auditoire plus nombreux que l'Amphithéâtre ne pouvait le contenir. Ceux qui ont pu assister à cette leçon de l'éloquent professeur ont été témoins d'un des plus grands succès que la parole ait jamais obtenus dans une assemblée.

Le 8 de ce mois, le roi de Suède, Berni l'été, dont l'illustration a tout récemment donné la vie et l'aspect les traits, a succédé à l'attaque apportée par les vents et les efforts de la mer à sa vigoureuse organisation à la fin de son huitième anniversaire. Son fils a remédié tout près des rives du golfe de Bothnie. Plusieurs jours avant annonce la mort de M. de Prad, l'âge de quatre-vingt-sept ans. Il avait voulu qu'on lui prît pour époux toute contribution à l'un de ses enfants, et le défunt eût épousé le digne évêque de Prad, ancien archevêque de Malines, mort lui-même en 1837. — La tombe s'est ébranlée ferme sur le lieutenant général Pailh, dont le militaire a été éclatant et bien mérité, et sur un des plus braves officiers de l'empire, sur un de nos plus plus nobles et généraux sentiments, le colonel de Illeguère, qui s'est éteint, après une vie souffrance que de profondes blessures lui avaient léguées. Que sa mémoire reçoive aujourd'hui nos regrets! Mais nous voudrions un autre hommage à ces deux vieux défilés d'une époque de gloire.



Paroles de M. E. DE LOUVAU.

LA COURONNE

Musique de M^{lle} Pauline DUCHAMBE.

CHANT. *Andantino.*

PIANO. *p*

Ri- ches bro- de-
ri - - es N'é- ga - leraient pas L'her- be des prai- ri - - es Que fou- lent mes
pas Cou- ron- ne de rei - - ne Ca- che bien des pleurs Je gar- de sans pei - - - -
ne Cou- ron- ne de fleurs Je gar- de sans pei - - - - ne La cou- ron- ne de fleurs.

2^e COUPLET.
Je suis sans no- bles- se Sans fief sans tré- sor Mais j'ai la jeu- nes - - se Qui vaut mieux en - cor. Cou- ron- ne de
rei - ne Ca- che bien des pleurs Je gar- de sans pei - ne Cou- ron- ne de fleurs Je gar- de sans pei - - ne La cou- ron- ne de fleurs.

3^e COUPLET.
No- ble de- moi - - sel - - le Pâ - lit nuit et jour A l'om- bre cru - - el - - le D'ou ro- yal a - mour. Cou- ron- ne de
rei - ne Ca- che bien des pleurs Je gar- de sans pei - ne Cou- ron- ne de fleurs. Je gar- de sans pei - - ne La cou- ron- ne de fleurs.

Procédés d'E. DAVENGER.

Chemins de Fer.

Nous avons donné l'année dernière (page 125, tome I^{er}) aux lecteurs de *L'Illustration* un aperçu de la loi du 11 juin 1842, qui a été comme l'inauguration de la construction des chemins de fer en France, ou qui, tout au moins, a servi à dégager la question de ces grandes voies de communication des maquis qui l'obscurcissaient. Elle a fixé les esprits indécis et a mis un terme aux doléances et aux exagérations des

partisans exclusifs, soit de l'Etat, soit des compagnies. On se rappelle le principe et le mécanisme de cette loi, que nous avons résumés ainsi : « Cession des terrains par les communes, construction par l'Etat, exploitation par les compagnies; fortune locale, fortune générale, fortune privée : tels sont les trois éléments mis en jeu pour arriver à la réalisation d'une des plus grandes œuvres des temps modernes. » Telles

étaient, du moins à l'époque où nous écrivions ces lignes, les conséquences, acceptées à peu près par tous, de la loi du 11 juin. L'administration des ponts et chaussées trouvait à appliquer son personnel, le corps le plus savant et le plus habile constructeur de l'Europe; et l'industrie privée arrivait, avec ses capitaux et son génie commercial, imprimer la vie et le mouvement à ces grandes constructions. Dans ce temps-

l'esprit public paraissait satisfait, on était généralement content de la part faite à chacun; il semblait sage et utile à la plupart que l'industrie ne fût pas livrée à ses propres forces, que l'administration ne se mêlât pas à l'exploitation autrement que pour la réglementer. L'intérêt du public qui voyait paraître suffisamment sauvegardé. En un mot, cette loi, comme toutes les lois de transactions venues après de longs débats, avait calmé les esprits et fait naître de grandes espérances; et nous devons avouer que, pour notre part, nous avons été un des plus chauds partisans de cette transaction, et que nous l'avons regardée comme le commencement d'une ère nouvelle, pour la prospérité industrielle et commerciale de la France.

Aujourd'hui la question est encore une fois pendante; les agitations renaissent, les discussions s'enveniment, le principe consacré par la loi du 11 juin est violemment battu en brèche, et sera probablement renversé. Pourquoi? que s'est-il donc passé depuis un an qui ait pu ainsi agir sur l'opinion? quels faits nouveaux se sont révélés? quels dangers ont été signalés? comment l'administration a-t-elle regagné tout le terrain qu'elle avait perdu depuis son échec devant les Chambres en 1858? La question des canaux est-elle vidée? L'exploitation des petits chemins de fer de Lille et de Valenciennes a-t-elle donné des résultats bien remarquables? Non, mais un mois après notre article, deux lignes nou-

velles, celles d'Orléans et de Rouen, ont été mises en exploitation; six mois après, les actionnaires des compagnies d'Orléans et de Rouen étaient assurés de la bonté des produits nets, et espéraient tirer 7 à 8 pour 100 de leur argent. Ainsi, c'est l'industrie qui a fourni des armes contre elle-même; elle s'est suicidée. D'un autre côté, les frais de traction sont devenus moindres; le perfectionnement des locomotives, la régularité du service, la sécurité des voyageurs, tout a concouru à diminuer les dépenses, à augmenter les recettes. On avait cru jusqu'alors que 60 à 70 pour 100 de la recette brute étaient à peine suffisants pour couvrir les frais d'exploitation; et grâce aux améliorations successives, au plus haut degré d'instruction pratique des exploitants, à



centralisation du pouvoir moeur, on en est arrivé à ne rélever, pour cet usage, que 10 à 15 pour 100 sur les recettes, laissant ainsi 85 à 90 pour 100 aux actionnaires. Il est curieux, du reste, d'examiner le jeu de bascule qui, dans l'opinion publique, a tour à tour exalté et abaissé l'industrie et l'administration des ponts et chaussées, et de voir à quels degrés insensibles, l'industrie a perdu sa position élevée pour ne plus être qu'un instrument, entre les mains de l'administration. Le premier chemin de fer important concédé à une compagnie, celui de Saint-Etienne à Lyon, l'a été à perpétuité. On était trop heureux, à ce prix-là, d'inaugurer en France des nouvelles voies, qui déjà, en Angleterre, prouvaient des merveilleuses. Puis sont venus les concessions à temps, de quarante-vingt-neuf ans, de soixante-dix ans. Les produits

n'étaient pas beaux, de vives craintes agitaient les bailleurs de fonds. Des compagnies sans vaines prient l'Etat de les soutenir; prêt, subvention, garantie d'intérêts, toutes les formes de crédit ont été demandées; l'Etat a tout accordé, mais il s'est dit: Puisque l'industrie ne peut rien sans mon aide, je dois en principe l'aider avant qu'elle le demande. De là la loi du 11 juin 1842. La conséquence évidente de l'aide apportée par l'Etat se résumant en des concessions plus courtes; elles furent réduites à quarante et trente-cinq ans dans les trois projets de loi présentés aux chambres en 1847, projets dont deux ont été, on abusivement, ou implicitement repoussés. Une autre conséquence, c'était que, l'Etat faisant la dépense de la construction, il devait venir en partage dans les bénéfices; il demandait le partage au delà d'un certain chiffre, représentant l'intérêt et l'amortissement des fonds

dépensés par la compagnie exploitante. Les lois n'ayant pas été votées, et dans l'intervalle qui sépara les deux sessions, les compagnies de Rouen et d'Orléans ayant réalisé de beaux bénéfices, les prétentions de l'Etat augmentèrent avec juste raison, et dans la loi présentée à la chambre des députés le 29 février dernier, les concessions descendent à vingt-huit ans dans le cas où la compagnie fournira la voie et le matériel, et à douze ans si elle ne fournit que le matériel. Ainsi, en moins de vingt années, les concessions perpétuelles sont devenues des formes de douze ans, et cela peut être attribué, d'une part, à l'impuissance des compagnies à construire avec leurs propres deniers, et d'autre part, aux perfectionnements successifs de leur mode d'exploitation.

Quoi qu'il en soit, on trouvera, nous en avons la conviction, des compagnies fermières pour des baux de douze ans, comme on en a trouvé pour des concessions perpétuelles ; car l'industrie a cela d'unique, qu'elle se prête à toutes les exigences, qu'elle est, de sa nature, flexible et peu facile à rebouter, et que partout où elle espère faire des bénéfices, elle se présente.

Dans tout ce qui précède, nous avons évité d'entrer dans le vif de la question, dans la discussion des raisonnements pour ou contre l'exploitation par l'Etat ou par les compagnies ; nous nous sommes bornés au rôle d'historien. Un jour peut-être nous pourrions dire toute notre pensée ; quant à présent, nous n'avons voulu que constater et enregistrer des faits.

La carte que nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs est plus complète et plus détaillée que celle qui accompagnait notre article de l'année dernière. On se rappelle qu'à ce moment plusieurs tracés de chemins de fer, notamment ceux de Paris au littoral de la Manche, de Paris à Lyon et de Paris à Strasbourg, étaient encore indéfinis. Nous devons dire que pour ces deux derniers chemins, l'indécision est encore la même ; cependant le chemin de Lyon a déjà obtenu un vote du conseil général des ponts et chaussées et de la commission supérieure des chemins de fer. M. le comte Daru a fait sur cette question un rapport excessivement remarquable, que nous lui en avons fait de sa plume. Il est probable que dans le courant de la session, les chambres seront saisies d'un projet de loi à cet égard, et nous nous réservons d'en entretenir nos lecteurs à cette époque. Quant au chemin de Paris à Strasbourg, les différents tracés en litige viennent d'être envoyés aux comités, et nous prévoyons que la session se passera sans qu'il en soit parlé aux chambres. Nous examinerons toutefois, en parlant du chemin de Lyon, la grande question des *trains communs* qui a déjà été traitée par M. Daru et par M. Edmond Teisserenc, chacun dans un sens différent.

Les projets de lois apportés par le ministre des travaux publics à la chambre des députés, le 29 février dernier, embrassent plusieurs chemins. Les questions soulevées et résolues par ces projets ont une immense gravité : d'un côté, en effet, il s'agit du tracé du chemin qui doit aboutir au littoral de la Manche, de l'autre des conditions imposées par les cahiers de charges aux compagnies qui se présenteront pour exploiter, soit le chemin du nord et de l'Angleterre, soit les chemins de Montpellier à Nîmes et d'Orléans à Vierzon. Ces projets, en acceptant les conséquences de la loi du 11 juin quant à la pose de la voie et à l'exploitation, prévoient cependant, et avec raison suivant nous, le cas où, dans un délai donné, il ne se présenterait pas de compagnies fermières.

Nous n'avons donc trois points à examiner, d'abord le tracé adopté par le gouvernement pour toucher les côtes de la Manche, ensuite les conditions générales imposées aux compagnies et enfin le mode d'établissement des tarifs.

La question relative à la détermination du tracé est, dans le cas qui nous occupe, une des plus importantes dont le ministre ait à proposer la solution aux chambres. En effet, deux parties depuis longtemps rivales se disputent le passage des voyageurs de France en Angleterre : Boulogne et Calais, ces deux villes qui semblent destinées, au point de vue maritime, à se compléter l'une l'autre, arrivent toutes deux armées de documents statistiques nombreux : l'une prouve que depuis vingt ans sa prospérité a toujours été croissante, que sa population a presque doublé dans ce laps de temps, que ses droits d'octroi ont passé de 169 000 fr. à 584 000 fr., et les droits de douanes de 196 000 fr. à 2 190 000 fr. ; que le nombre des passagers, qui, en 1843, était de 7 695, est arrivé au chiffre de 57 000 en 1845 ; en un mot que ce serait lui à privilégier cette prospérité, lui donner un coup mortel, que de le convertir en une voie de communication rapide vers Paris ; l'Angleterre passe dans ses murs d'allieurs pour aller dans le midi de la France, en Italie, en Piémont.

Calais au contraire argue de la décroissance de sa prospérité depuis qu'un service de paquebots à vapeur s'est établi à Boulogne, elle montre ses murs abandonnés, son commerce qui languit et s'éteint, le mouvement des voyageurs de passage qui, de 14 303 en 1851, est descendu à 13 079 en 1845, et elle demande au législateur ce qu'elle deviendra si on lui refuse le chemin de fer de Paris à Londres. Elle a encore, il est vrai, le service des dépêches ; mais si le chemin de Paris aboutit à Boulogne, ce service lui échappera encore. Ainsi Boulogne au nom de sa prospérité croissante, Calais au nom de l'abandon successif dans lequel elle tombe, réclament toutes deux et avec de graves motifs, on le voit, d'être choisies pour tête de ligne.

Enfin, à l'extrémité de notre frontière de mer, non loin d'Osborne, se trouve un autre port qui, dans tous les cas, doit être desservi. C'est en effet notre cinquième port commercial, c'est un des marchés les plus importants, c'est le grenier d'approvisionnement de Lille et de toute cette partie du Nord. Ce port, c'est Dunkerque ; son intérêt évident est d'être le plus prospère de Lille, de Turcoing et de Roubaix ; c'est là, nous dirions plus, son seul intérêt ; peu lui importe la distance qui le séparera de Paris ; ce n'est pas là qu'est son débouché, quoi qu'on en ait dit. En effet, sur 200 000 tonnes de marchandises arrivées à Dunkerque l'année dernière, 99 000 ont été dirigées vers l'intérieur, savoir 40 000 à Lille et 59 000 vers différents points du Nord, dont 7 000 seulement vers Paris. Ajoutons que, d'après des documents statistiques émanés des ingénieurs, la circulation entre Lille et Dunkerque paraît analogue à celle qui a lieu entre Liverpool et Manchester. Le gouvernement avait du reste si bien senti l'importance d'une communication rapide et à peu de frais entre ces deux villes, que, par une dérogation extraordinaire à l'assiette des tarifs, il avait proposé, l'année dernière, de ne faire payer qu'une partie du tarif aux voyageurs et aux marchandises auxiliaires, par un certain tracé, ou imposait un parcours plus long.

Voilà donc trois intérêts en présence, trois puissances cités dont l'avenir dépend de la solution qui va être donnée à la

question qui nous occupe. Comment doit-on et peut-on leur donner satisfaction. Doit-on et peut-on faire aboutir trois chemins à la mer ? Et si on ne le doit pas, quels seront les points privilégiés, et quels motifs peuvent faire préférer l'un de ces ports à l'autre ?

Disons d'abord que, dans tous les cas, Dunkerque sera rattaché à Lille, et que pour lui toute la question se réduit à un plus ou moins long parcours. Mais il en est pas de même pour Boulogne et Calais. A notre avis un chemin dirigé d'un de ces ports sur Paris exclut l'autre, à moins que l'on ne veuille renouveau la romaine fable des deux chemins de fer de Versailles ; et cependant nous pensons que ces deux ports doivent avoir chacun leur chemin, l'un partant de Boulogne pour se diriger sur Paris, l'autre allant de Calais en Belgique par Lille. Il serait trop long de donner à nos lecteurs le détail des différents projets étudiés, et il serait d'ailleurs très-difficile de le faire sans une carte plus développée que celle que nous leur offrons aujourd'hui. Nous nous contenterons de les résumer en peu de mots.

La ligne de Paris en Belgique passe par Amiens, Arras, Douai, Ostreicourt et Lille. C'est sur cette ligne que viennent s'embrancher les différents projets des chemins d'Angleterre. Celui de Boulogne part d'Amiens et passe par Abbeville et Elaples ; celui de Calais, on plutôt l'un des tracés de Calais part d'Arras et passe par Béthune, Aire, Saint-Omer et Watten. C'est de ce dernier point que part la branche de Dunkerque. L'autre tracé part d'Ostreicourt, situé entre Douai et Lille, et passe ou par Saint-Omer, ou par Hazebrouck. Un autre tracé partant d'Amiens étioierait la mer et desservirait successivement Elaples, Boulogne, Calais et Dunkerque. Hâtons-nous de dire que ce tracé circulaire a peu de partisans. De son côté Dunkerque a présenté son tracé, qui est connu sous le nom de tracé à station centrale. Dans ce système, Hazebrouck serait le point où viendraient se couper deux lignes presque droites, l'une de Dunkerque à Arras, l'autre de Calais à Lille. Nous avouons que ce système est séduisant et a trouvé de nombreux partisans.

Le parti auquel le gouvernement s'est arrêté est le suivant : il décide en principe le ligne d'Amiens à Boulogne ; seulement l'insuffisance des fonds le force à en retarder l'exécution, et il propose de détacher la ligne d'Angleterre de la ligne de Belgique à Ostreicourt. De ce point la ligne sur Calais se dirigera par Hazebrouck et Saint-Omer, et la ligne sur Dunkerque par Hazebrouck et l'ouest de Cassel. « Cette combinaison intermédiaire, dit l'exposé des motifs, comme toutes les transactions, ne satisfait pas complètement les divers intérêts engagés dans la question, si on les considère isolément, mais tient entre eux une balance égale, et leur assure une somme d'avantages suffisants. » Nous ne tirageons pas sur ce dernier point, nous l'avons vu, les convictions du ministre des travaux publics, et nous raisonnons, dans la première partie, comme il remarque M. le comte Daru dans son rapport, à côté de faire passer le tracé d'Amiens à Lille par Douai, et de lui imposer ainsi un allongement considérable. Douai avait formellement le passage du chemin d'Amiens à Valenciennes ; le tracé naturel d'Amiens à Lille était par Hénois-Liétiard, d'où se seraient détachés deux embranchements, l'un vers Valenciennes, l'autre vers Calais ; mais cette faute une fois commise, pourquoi l'aggraver en imposant aux voyageurs d'Angleterre un allongement de parcours, en les éloignant de Paris pour les y ramener ensuite, en augmentant et la durée du trajet, et les frais du voyage ? Pourquoi imposer aux produits de Dunkerque la nécessité d'aller à Ostreicourt pour se replier ensuite sur Lille ? Est-ce la question d'économie ? Mais il y a à peu près la même distance entre Calais et Ostreicourt qu'entre Calais et Lille, entre Dunkerque et Ostreicourt qu'entre Dunkerque et Lille ; seulement le commerce de Dunkerque sera grevé à tout jamais du parcours supplémentaire d'Ostreicourt à Lille. Rien d'ailleurs ne force le gouvernement à exiger deux voies, soit entre Amiens et Boulogne, soit entre Hazebrouck et Calais. Il y aurait là une immense économie à réaliser. Il paraît d'ailleurs certain que la circulation entre la France et l'Angleterre n'est pas de nature à alimenter deux chemins. Si donc on construisait aujourd'hui l'un des deux, l'autre ne servirait jamais ; tardive même dans le système que nous proposons, Boulogne conserve les relations anglo-françaises, les cent mille voyageurs qu'elle rapporte aujourd'hui avec Calais. L'immense commerce qui a lieu entre Amiens et Abbeville vient alimenter son chemin, et Paris n'est plus qu'à deux heures de Londres. Calais conserve le transit des hommes et des choses d'Angleterre vers la Belgique et vers le Nord ; son port prend une importance relative au mouvement commercial que cette voie peut y faire naître, et Dunkerque arrive par la voie la plus prompte au centre de ses affaires et de son industrie.

Du reste, en ce moment, la commission de la chambre des députés discute la question, et nous espérons que de ses délibérations résultera une proposition qui conciliera un peu mieux tous les intérêts. Quant à nous, les bornes de cet article ne nous permettent pas de nous étendre plus longuement sur l'importante question de ces tracés.

Les conditions principales du cahier des charges de la compagnie fermière sont les suivantes, et si on se rappelle celles qu'on avait faites l'année dernière à la compagnie Rothschild, on verra qu'elle immenses améliorations on y a apportées cette année. Ce cahier de charge, semblé, dit-on, destiné à servir de modèle à tous les baux que l'Etat serait appelé à passer dans l'avenir pour l'exploitation des chemins de fer.

La durée de la jouissance pour le chemin de Belgique et d'Angleterre a été réduite de quarante ans à vingt-huit ans. Au delà de 8 pour 100, l'excédant des revenus est partagé entre l'Etat et la compagnie. La voie de fer devient, au bout de vingt-huit ans, la propriété de l'Etat, sans remboursement. Les tarifs des marchandises sont diminués de 2 centimes par classe, et les tarifs de voyageurs sont de 10 centimes, 7 centimes et demi et 5 centimes et demi. Les voitures de troisième classe doivent être couvertes et fermées du rideau ; enfin l'Etat se réserve la faculté du rachat de la concession à

toute époque, au bout d'un période de douze années d'exploitation.

Nous n'avons qu'une approbation sincère à donner à la plupart de ces différentes conditions que nous venons d'énumérer, et nous ne pensons pas que les partisans les plus exclusifs de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat puissent les attaquer, si toutefois ils veulent bien convenir que l'opinion n'est pas encore mûre à l'égard de leur système.

Si, dans un espace de deux mois après la promulgation de la loi proposée, il ne s'est pas présenté de compagnie pour l'exploitation de la ligne de Belgique et d'Angleterre, le ministre des travaux publics demande à être autorisé à poser la voie de fer, en un mot, à achever complètement le chemin, moins le matériel d'exploitation, et à le donner à ferme pour douze ans au plus. Il est bon, en effet, que le gouvernement ne soit pas à la merci de l'avidité des spéculateurs. La marche qui a été suivie cette année lui en donne les moyens et lui impose le droit et le devoir de mettre avant peu d'années, n'importe par quel système, la Belgique et l'Angleterre en relations rapides avec la France.

Quant aux tarifs, nous avons dit plus haut comment ils avaient été fixés : 10 centimes, 7 centimes et demi et 5 centimes et demi. Nous savons que quelques personnes les trouveront encore trop élevés ; pour ces personnes, le bon marché est aussi, indépendamment de l'économie de temps que procurent les nouvelles voies de communication, est une idée fixe ; si elles désirent que l'Etat exploite les chemins de fer, c'est pour arriver à des tarifs très bas, et elles ne réfléchissent pas que, si un tarif n'est pas rémunérateur, il est assis sur des bases fausses ; que, ne pas couvrir les frais d'exploitation, et l'intérêt des sommes dépensées pour la construction, c'est pour l'Etat, comme pour les particuliers, une déplorable dilapidation de deniers ; qu'en définitif, si un tarif doit être prélevé, il doit peser sur ceux qui voyagent et non sur la masse entière des contribuables, et que d'ailleurs faire exploiter à perte par l'Etat, c'est lui ôter les moyens d'achever le réseau des chemins de fer, c'est sacrifier aux contrées riches et peuplées les contrées pauvres et privées de voies de communication. L'Etat, s'il exploite, doit, comme une compagnie, être indemnisé de ses dépenses ; et quand nous entendons préconiser le système belge, dans lequel le transport des marchandises à 8 centimes par tonne et par kilomètre couvre à peine les frais de traction, et qui, pour le transport total, ne donne que 5 pour 100 à peu près des frais de construction, nous nous demandons si la France est tellement riche qu'elle puisse s'imposer les sacrifices énormes qu'on réclame d'elle ? Si sa dette est amortie, si ses déconforts sont comblés, et enfin et surtout s'il serait moral et juste de dégrever d'impôts une classe de voyageurs, ceux qui se servent de la classe, et s'il n'y a pas d'autres impôts, plus ou moins assés, qui pèsent principalement sur la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, et qu'il serait possible de diminuer en retrouvant l'équivalent dans l'impôt de circulation. Le gouvernement, nous le pensons, a sagement agi en ne diminuant pas maintenant les tarifs ; il a également bien fait en imposant le partage des bénéfices au delà de 8 pour 100. Si des améliorations nouvelles viennent résulter de grandes économies dans les frais d'exploitation, n'a-t-il pas inséré la clause de rachat à toute époque au bout de douze années, et l'intérêt public n'est-il pas suffisamment satisfait par cette clause ?

Le projet de loi élève d'un demi-centime la dernière classe, et c'est là le seul reproche que nous ayons à faire aux tarifs ; c'est en effet une question d'humanité, qui a été résolue aux dépens du malheureux ; nous ne saurions qu'on pourrait, au prix de 5 centimes, exiger que les wagons fussent couverts. Nous rappellerons d'ailleurs que la compagnie d'Orléans a proposé l'année dernière ce que décide aujourd'hui la loi, et qu'on a rejeté ses propositions. Pourquoi ? Nous n'en savons rien : la question est la même, et nous ne comprenons pas comment la solution peut en être différente.

Nous regardons comme un devoir d'appeler l'attention publique sur un moyen plus économique, mais plus lent, de faire voyager à bon marché les classes pauvres. On sait que les locomotives employées au transport des voyageurs, à une vitesse d'un moins 52 kilomètres à l'heure, n'utilisent jamais tout leur puissance, parce qu'à cette vitesse, elles n'auraient pas assez de force pour franchir les rampes à pleine charge. Il n'en est pas de même des locomotives appliquées au transport des marchandises : elles travaillent généralement à pleine charge, et leur vitesse est moitié moindre ; tout est utilisé, les roues sont complètes et leur adhérence est un maximum. Nous voudrions que, dans les convois de marchandises, il y eût des voitures de 5^e classe dont les prix seraient réduits de moitié et qui permettraient aux pauvres d'aller encore aussi vite que la maille-poste et à raison de 2 à 5 centimes par kilomètre. Une compagnie formée pour l'exploitation d'un chemin de fer de Lyon à, nous le savons, proposé ce mode à l'administration ; nous espérons voir se réaliser un jour cette idée si éminemment philanthropique.

Les deux autres projets de loi présentés à la chambre par le ministre des travaux publics ont rapport à l'exploitation des chemins de fer d'Orléans à Vierzon d'une part, et de Montpellier à Nîmes de l'autre.

Pour le chemin d'Orléans à Vierzon, les conditions sont à peu près les mêmes que pour le chemin de Belgique ; seulement la durée de la concession est portée à trente-cinq ans, et cela est justifié par la raison que les produits de ce chemin doivent être moindres que ceux du chemin de Belgique. Quant au chemin de Montpellier à Nîmes, il a été entièrement construit par l'Etat, qui a même acheté sept locomotives et environ quarante voitures. Ainsi la compagnie fermière, dont le bail ne doit avoir que dix ans, n'aura de capital social à constituer que pour compléter le matériel et se former un fonds de roulement. Les conditions de tarifs sont celles que nous avons examinées plus haut. Il y a urgence pour ce dernier chemin, qui est presque complètement achevé, et dont l'exploitation pourrait commencer au

mois de juin, si l'adjudication avait lieu dans un bref délai. C'est à la commission de la Chambre à presser son travail. Nous espérons qu'avant peu elle l'aura terminée, et nous pourrions enfin assister à la première application du système des baux à court terme, qui compte encore tant d'ennemis.

Courrier de Paris.

Grâce au ciel et au scrutin, la grande bataille académique est enfin terminée. M. Sainfoin est victorieux et M. Mérimée triomphe; l'Académie française a fait trois bonnes affaires dans cette rude journée; elle a conquis deux hommes d'un esprit rare et d'un incontestable talent, et elle a échappé à M. Vatout. Avait deux fois de l'esprit, c'est beaucoup; mais ne pas faire une sottise, c'est bien plus encore. M. Vatout est certainement un très-bon et très-honné homme; nul ne met en doute sa loyauté; on lui reconnaît même ce qu'on appelle l'esprit du moine, c'est-à-dire l'art de ne rien dire ou plutôt de dire des riens. M. Vatout a une réputation d'amabilité et de grâce légendaire d'autant plus remarquable, qu'en lui la forme, au premier coup d'œil, dissimule le fond. Le mot, — si souvent répété, — papillon en bottes fortes, le caractérise admirablement. M. Vatout serait donc, en bonne conscience, un homme excellent et charmant, s'il n'avait pas la passion d'écrire et d'être académicien. L'Académie française a eu le tort très-grave d'encourager cette maladie par des semblants d'agaceries et de caresses qui ont mis le candidat en belle humeur; et si à même un moment où l'Académie semblait près de se rendre et de se donner à M. Vatout, et lui, semblait à un amant sûr de son fait, se disait à lui-même: « Elle est à moi! » Le scrutin de la dernière élection a trahi toutes les espérances de M. Vatout; l'Académie, comme les coiffeuses qui vous attront jusque sur le seul pour avoir le plaisir de vous fermer la porte au nez, l'Académie a fait entrer MM. Sainfoin et Mérimée à la barbe de ce bon M. Vatout, qui ouvrait déjà les bras pour embrasser sa conquête. Il a bien fallu qu'il s'en allât tristement en essayant sur ses lèvres l'espoir du baiser qu'il attendait, et que d'autres vœux eussent de prendre. — Get échec, un peu le croire, ne fera pas renier M. Vatout. C'est le huitième qu'il essuie; mais ses grandes passions sont tenaces. M. Vatout continuera donc à poursuivre l'Académie avec acharnement. A chaque occasion, à chaque rencontre, il lui fera des yeux et lui lancera de nouveaux soupçons; et s'il n'obtient pas la cruauté par amour, il l'aura par lassitude: l'Académie est femme.

Il est bien temps toutefois que l'Académie se repose un peu après ces trois mois et ces trois élections qui viennent de se succéder coup sur coup. Les candidats doivent avoir cessé de reprendre haleine et de refaire leurs forces épuisées par tant de courses hâletantes et de visites interminables. D'autre part, les académiciens sentent le besoin de ne plus être éveillés, tous les matins, en sursaut par des solliciteurs impudents qui s'écrient d'une voix monotone: « Ouvrez, s'il vous plaît; votre voix, mon cher monsieur, pour l'amour de moi! »

Dans cette commune lassitude, on dit que l'Académie et ses candidats eux-mêmes sont convenus de s'entendre pour empêcher qu'un des quarante meure avant six mois, ce délai paraissant suffisant pour se réconforter de part et d'autre. Malheureusement, trois ou quatre immortels semblent refuser d'attendre jusque-là, et annoncent une mine plus proclame. L'Académie fait tous ses efforts pour les étayer; elle leur recommande les sons, la prudence, les ménagements, et de se tenir bien couverts et d'avoir toujours les pieds chauds; surtout, qu'ils ne mangent pas trop, qu'ils se gardent de sortir par les temps froids et humides, et qu'ils évitent les rencontres dangereuses, par exemple, la lecture d'une tragédie ou l'un poème épique. Avec ce régime consciencieusement exécuté, on espère attendre les six mois sans inconvénient.

Il est aussi question d'une addition au règlement académique, inspirée par l'effrayante consommation d'immortels que la mort a faite depuis le mois de janvier dernier: un membre se propose de faire ajouter au dit règlement un amendement ainsi conçu:

Il est expressément défendu aux académiciens de mourir plus de trois fois par an;

22. Après les trois décès annuels autorisés par le précédent article, si un quatrième se présentait contrairement au texte du règlement, il serait considéré comme non avenu; cependant le mort pourrait obtenir une autorisation provisoire, en fournissant la preuve qu'il n'a pas été avec préméditation et par malice contre l'Académie, mais comme forcé et contraint et dans des circonstances tout à fait indépendantes de sa volonté.

Nous ne savons pas si cette mesure empêchera les morts, mais, à coup sûr, elle ne détruira pas les candidats; ils fourmillent de tous côtés, et le cœur de l'aventure, c'est que beaucoup de noms illustres et qui honoreront l'Académie par l'éclat de leur talent et de leurs succès, se tiennent complétement à l'écart; on se demande, par exemple, comment M. de Balzac ne figure pas dans ces listes; ce n'est pas que M. de Balzac dédaigne réellement l'Académie, mais M. de Balzac a de la fierté et n'entend pas courir les chances et les douleurs des refus systématiques et multiples. M. de Balzac a donc fait sonder le terrain académique avant que de s'y aventurer; il s'est adressé à trois académiciens pris dans les trois parts qui ont le plus d'influence sur le scrutin et décideur de la victoire; tous ont répondu qu'il ne devait entrer à l'Académie que pour se faire honorer et pour se faire honorer et l'Académie n'aurait pas le droit de le faire honorer. M. de Balzac n'avait pas la moindre chance d'être élu. Quelqu'un en demandant la raison: « C'est, lui dit-on, que M. de Balzac n'est pas dans un état de fortune convenable. » Le résultat de cette explication qu'il voudrait mentir être M. de Balzac s'est pour entrer à l'Académie que l'auteur d'*Eugénie Grandet* et d'*Ant d'admirables études*; Samuel Bernard aurait ajoutés

d'hui plus de droit au fauteuil que Molière ou Châteaubriand.

M. de Balzac a répondu: « Puisque l'Académie ne veut pas de mon honorable pauvreté, plus tard elle se passera de ma richesse! » M. de Balzac compte bien devenir incessamment millionnaire pour apprendre à vivre à l'Académie.

Pendant que l'Académie se débattait au scrutin, quelques théâtres jouaient au jeu des premières représentations; dans ce jeu de hasard, le Second-Théâtre-Français a gagné le gros lot; c'est d'un drame qu'il s'agit; ce drame est intitulé: *la Comtesse d'Altenberg*. Cette comtesse est la plus malheureuse des femmes et des mères; elle a un sombre mari, un mari piteux, qui la tourmente injustement, et une fille charmante qui se laisse séduire. Escorte de ces deux douleurs, la comtesse d'Altenberg traverse cinq actes tout entiers dans les terreurs et les sanglots et n'arrive au dénouement qu'après des épreuves dont une seule suffirait à tuer une comtesse moins robuste et moins résignée; très-heureusement donc madame d'Altenberg n'en meurt pas, et il faut convenir qu'elle a la vie dure; elle survit, en effet, à d'effroyables menaces, à d'effroyables injures, à d'effroyables soupçons, à un jugement, à une condamnation, à des projets de meurtre effroyables. La conduite de madame d'Altenberg est d'autant plus méritoire qu'elle accepte, aux yeux de son mari, la faute de sa fille, et qu'elle se laisse soupçonner par amour maternel; elle jurese ce dévouement jusqu'à subir le deshonneur et presque la mort; c'est là un grand courage, en vérité, et qui mérite bien sa récompense; aussi le salaire ne manque pas, et l'heure vient où le séducteur réhabilite la mère en épousant la fille, et rend la sérénité au mari convaincu de son erreur. Toute justice alors est faite à la comtesse d'Altenberg, que je propose, pour un part, d'inscrire au calendrier des mères et des femmes martyres. — Dès que le Second-Théâtre-Français a un géniessement à pousser et une larme à répandre, il en appelle à madame Dorval; aussitôt madame Dorval pleure et gémit avec ce grand air du sanglot que nul ne possède aussi bien qu'elle. Ainsi la comtesse d'Altenberg, de pleurs en pleurs, a touché toutes les bonnes âmes du parterre, et obtenu un véritable succès; MM. A. Royer et Gustave Vaez sont ici les collaborateurs de madame Dorval.

L'Ambigu-Comique nous a donné les *Amants de Murcie*. Vous les appellerez Roméo et Juliette, qu'en n'aurait rien à vous dire; M. Frédéric Soulié lui-même, l'auteur de ce terrible mélodrame, serait obligé de convenir que les deux amants de Verone, le tendre Roméo et la douce Juliette, sont, au fond, très-proches parents des amants de Murcie; seulement, à l'Ambigu, Roméo s'appelle Silvio, et Juliette change son nom contre celui de Stella; mais, aux noms près, les amants sont les mêmes, amours contrariés par des haines de Montécuis à Capulets, amours livrés au désespoir, amours mêlés de blasphèmes et de sang, amours gémissants et dénoncés par le poison. L'Ambigu a mis de grands coups d'épée, de grands coups de théâtre, de grands coups de poignard, de grandes décorations, de grandes phrases et des pompons à toute épreuve, au service des *Amants de Murcie*. Pendant ces grands actes on se bat, on se tue, on s'aime, on se déteste, on s'épouse, on court à travers champs, on érie à tue-tête, etc., etc. Vous jugez de l'avisé du public, qui se demande d'acte en acte: « Comment cela finira-t-il? tiendra-t-il en sera-t-il lui? qui reviendra le coup d'épée? pour qui cette coupe de poison? sont-ils libres ou prisonniers, morts ou vivants? faut-il pleurer leur défaite ou chanter leur victoire, pousser un *risot* ou entonner un *de profonds*? — Avec de tels charmes, les *Amants de Murcie* ne pouvaient manquer de séduire le public et d'obtenir de lui amour pour amour. — Il n'y a pas la madame Dorval, mais madame Emilie Guyon, qui en vaut bien une autre.

Après tous ces gémissants, toutes ces sérénités, tous ces désespoirs et toutes ces rages; après ces poignards, ces coups sanglants, ces néres cavernes et ces anthropophages, il est bon de se divertir un peu; serions changer les tons et varier les nuances: c'est le grand art de plaire; l'ombre et le nuage après l'odeur du sang; la marotte innocente après le farouche tant fun!

Le théâtre du Palais-Royal s'est chargé du divertissement. Sous le titre de *la Polka*, il sert, depuis huit jours, à ses habitués, une bouffonnerie des plus divertissantes. La polka n'est que le prétexte; elle arrive au dénouement par un fil. Mais pourquoi arriver-t-elle? Je ne saurais trop le dire. A-t-on besoin de donner une raison à la polka! Cela est très bon du temps on régnait Aristote; aujourd'hui, pourvu qu'on ne ou qu'on pleure, on est content, et personne ne s'informe si les règles y trouvent à redire et si Boileau s'en indigne. — Mettez un neveu aux prises avec un oncle ridicule; l'odit neveu se déguise en milady et fabrique de Anglo-français extravagant; saupoudrez le tout d'adorables coqs-à-l'âne et de sublimes bêtises, puis faites danser la polka, et vous allez aux nues, et Jupiter rit aux éclats de son rire invincible. Oui, le compe Jupiter, vulgairement appelé le public, éclate de rire, et témoigne par son hilarité toute sa satisfaction à Levassor, à Samville, à Grassot, les trois plaisants compères du spirituel Paul Vermond et de l'ingénieux Frédéric Berat, dans cette chauche et cette lâcheuse de carnaval.

Il y a eu quelque chose encore du côté du Vaudeville et du théâtre des Variétés: au Vaudeville, le *Voyage impossible*; au théâtre des Variétés, *Trém* tout court. Le *Voyage impossible* devrait s'appeler bien plutôt l'insupportable voyage, l'esprit y manque, en effet, et l'intérêt y fait complètement défaut; cependant Arnal y joue son rôle. Comment Arnal a-t-il pu songer à danser si longtemps et si longtemps? Il n'a rien de plus à lui sur son corps défendant. Pour échapper à ce voyage insupportable, Arnal s'était adressé à tout le monde, à la justice elle-même. Oui, Arnal avait demandé à Thémis en personne de le défendre contre ce méchant vaudeville; mais Thémis, faisant la sourde oreille, répondit au pauvre Arnal: « Tant pis pour vous, mon cher; faites votre papie et mettez-vous en route. » Heureusement qu'il y a aussi des juges au

parterre, et que par-devant leur tribunal Arnal a gagné sa cause. Grâce à leur suprême arrêt, le voyage est devenu véritablement le voyage impossible; des sifflets se mettent tous les sours en travers de la route; c'est un voyage qui n'ira pas loin.

Quant à Trim, il a trouvé des vents plus favorables: Trim est un niais au suprême degré, qui prend un simple gentilhomme pour un roi, le proscrit Georges pour Georges II, souverain de la Grande-Bretagne; de là un dégoût de quiproquo ou, et imbecille de Trim risque de se noyer à chaque pas; mais enfin il surnage et en est quitte pour la peur; le quiproquo au théâtre est comme le pain dans un repas, on en mange toujours et avec plaisir. Trim a réussi comme le pain quotidien.

L'Opéra profitera des vacances de la semaine sainte pour se rajourner et s'emendier; on ne dira pas que c'est par amour du luxe et par un goût de folles dépenses; l'Opéra est réellement dans un état de négligence voisin de la malpropreté, s'il n'est pas la malpropreté en personne; voyez ces noires murales, ces lozes fanées, ces papiers maculés, ces voiles effimées; sommes-nous véritablement dans la salle de l'Opéra, cette merveille de la France, cette splendeur du monde civilisé? Les ablutions sont donc nécessaires; l'Opéra a besoin de se laver les pieds, les mains, le visage, et de se parer du haut en bas; après quoi on le reconnaît à pent-être et on ne vaudra plus de se froter à lui de peur de tacher ses yeux, de compromettre la pureté de son vernis et la fraîcheur de son front.

Madame de N.... est une âme tout à fait charitable; en toute occasion, elle sait montrer la grandeur de ses sentiments et le désintéressement de ses principes; c'est une femme qui ne demande qu'à se sacrifier pour autrui. L'autre jour, quelqu'un parlait devant elle de son amie intime, madame G...., et en parlait d'une façon tant soit peu cavalière; il appuyait particulièrement sur l'indulgence de son cœur et sur son penchant à la tendresse universelle. « Elle a eu au moins dix... maris, disait-il.

— Allons donc! répliqua madame de N.... de son air le plus innocent, dix... maris! je voudrais avoir ce qui en manque. »

Les Plaisirs du Malheureux.

IMITÉ DE LEVER.

Je n'avais pas soupé la veille, je n'avais pas déjeuné le matin, je marchais sur un sol raboteux et glissant, une bise aigre et percante me jetait à la face une froide brume qui me caressait le tou du nez et de la bouche comme une pluie de fines aiguilles, et je songeais...

Six jours de la poignée j'avais plus d'une fois entendu quelque gras et potelé bourgeois dissertar, d'un air sentencieux, sur les soucis du lendemain en savourant sa tasse de mokka. Hélas! que sont les soucis du lendemain auprès de ceux de l'heure présente? Or, c'était le présent qui pesait sur moi de tout le poids que peut avoir la charge de l'avenir; car, à force de sonner creux, j'avais fini par ne plus penser du tout. Je souffrais et je marchais, les souflets français, la bouche serrée, à défaut de marteau, m'enveloppant de mes deux bras croisés sur ma poitrine.

« Navez-vous jamais fumé? » me demanda tout à coup mon compagnon; car je n'étais pas seul; à côté botaient un joueur de musette, joyeux chivers et contre tous; joyeux contre la pauvreté, contre la saison, contre les infirmités, contre les maladies, contre la fumé; et dans le duel qu'à sa naissance il commença avec la vie, ayant toujours en pour auxiliaires l'insouciance et la gaieté.

Il répéta si demande, car je n'entendais qu'à demi, et tu ma noire fumée, ne me sentais nullement disposé à répondre à d'oiseuses questions.

« Non! dis-je enfin d'un ton bonru.

— Ma foi, lui fis-je, reprit-il. Je comprends alors: il vous manque un sens, et c'est pourquoi un rien vous met à bas. Moi aussi, sans ma chère consolation, je serais tenté de penser que les temps sont rudes, le pain dur à gager, le vin freté, les ans froids, les foyers tièdes et le chemin des toits percé à jours; mais quand ma pipe bien remplie s'allume, de quoi me plaindrais-je? elle échauffe la saison, l'âtre, et les amis; elle dégonfle la bourse du riche, échauffe le cœur du pauvre, déride la face du vieillard, et fait ravouer celles des jeunes filles. Avez ma pipe et ma musette! vivent la musette et ma pipe! A travers la fumée de l'une, à travers les sons de l'autre, je vous jure, à prendre mes deux vieux ans pour truchements. Dans la gurlande ondoyante qui se dérobe autour de ma pipe, je vous en ai peu s'éclairer un foyer pétillant qu'entourent de gais compagnons; nous rions, nous jasons, devant maute et maute histoire du temps passé, ou temps présent; et des temps qui ne viendront jamais; la plupart de ces frions jouent aussi de la musette, et les diables d'engages en jouent comme des anges. Ils me regardent des mélodies de leur cri que je compose pour eux, et, même dans les plus grands villes, on n'entendit jamais rien de pareil. Ce sont des airs à faire danser un juge dans son tribunal, un prêtre dans sa chaire, un mort dans son cercueil. Après l'air viennent les paroles; et alors je pose la pipe et je chande pour moi tout seul. Tout seul, quelle calamité! ne sont-elles pas ces ravissantes petites lies, aux odieuses malices, invitant dans les plus capiteux à la fumée, et des que mon souffle a ramené la pipe, reviennent et se réchauffent de nouveau? Vissé-vis d'elles sont de solides camarades, enfonceant sur le cerne, en vrais tapageurs, leurs chapeaux à trois crêtes, ayant perçurés les godaons et boucées que toutes les ziboulées de

mais ne défrisaient pas, et de petits fracs rouges, tout galonnés d'or, dont la noire la plus épaisse ne saurait ternir l'éclat. Je ne vois que de belles petites créatures : les friponnes ! comme elles tiennent gentiment leurs jupes en dansant pour laisser entrevoir de fines jambes et des petits pieds à croquer ! Et n'est-ce pas à moi de leur crier : Allons ! courage, en avant deux ! regardez votre danseur de face, en frac vert. — A votre tour, jeune homme ! en avant le galop ! eh ! oh ! tra la la... »

Mon camarade se tut faute d'haleine, regarda sa pipe éteinte, secoua la tête, et, serrant sa moustache entre son coude et son côté, lui fit rendre un sourd gémissement.

« Allez, je suis assez triste, poursuivit-il en soupirant, quand ce joyeux monde prend sa volée, et me laisse vis-à-vis de moi-même ! »

— Mais comment tout cela vous vient-il en tête ! lui dis-je, car il était parvenu à me tirer de mes préoccupations personnelles, faisant ainsi pour moi ce que sa pipe avait si souvent fait pour lui.

— Vrai, je ne saurais trop le dire, me répondit-il ; mais mon opinion à moi, voyez-vous, c'est que le pauvre diable qui n'a ni sou ni maille, ni belles manières, ni beaux habits, ni chevaux, ni serviteurs, rien enfin qui le divertisse, a pour lui la Providence. Elle se charge de ses plaisirs, elle le b'nit et le doue à sa façon. Elle lui remplit la cervelle de toutes sortes de drôles d'idées, d'histoires à crever de rire, de bribes de vers, et que sais-je ? elle a mis la chanson dans sa voix et la danse dans ses talons. Allez ! allez ! nous autres pauvres gens, nous entrons dans le secret des fées et des joyeux lutins, tandis que les riches n'ont pas le temps de les apprendre. Ils aiment le monde et comme il est, et haïssent à la fortune ; et nous, quand la misère nous vient dévaster, elle nous trouve le prisme en main, et le sourire sur les lèvres.

— Vous donneriez envie d'être pauvre à ceux qui n'en ont pas essayé. Par malheur, je ne suis pas dans cette passe, et

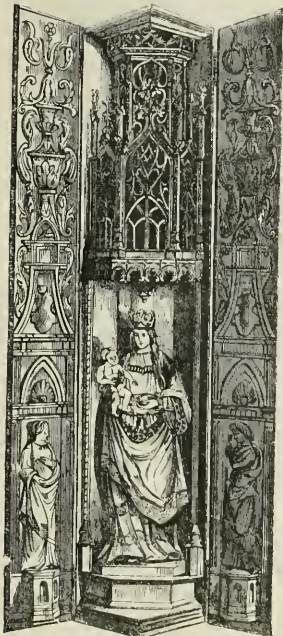
je ne saurais faire la nique à la richesse.

— Bah ! reprit mon compagnon, hâtant son pas inégal avec une élasticité qui faisait honte à ma marche traînante, puis-je vous avez été l'hôte des salons, n'est-ce pas ? vous avez dû remarquer plus d'une fois que tout ce grand monde n'a pas une pauvre petite drôlerie pour le tenir en joie. Il faut qu'ils s'adressent à nous pour que nous les déridions un brin. Il ne nous prêterait pas leur argent, et nous leur prîtons notre joie. Ne vous êtes-vous jamais avisé de planter là parfois une belle compagnie d'illustres convives assis autour de fruits exquis, de vins mousseux, de mille et mille friandises, éclairés par de brillants lustres, réfléchis dans d'éclatants miroirs ? n'avez-vous jamais quitté toute cette pompe pour descendre à la cuisine, où de pauvres diables, mal éclairés par une noire chandelle, se seraient autour d'un hareng saur et d'un pot de bière ? Si cela vous est arrivé, dites-moi de quel côté était le rire et la franche gaieté. Je le sais bien, moi ! Quand les riches me font venir et me disent de leur jouer un air, à voir leurs faces pâles et chagrines, leurs regards mornes et leur façon roide et guindée de se tenir campés droits sur leurs sièges, je perds tout entrain et ne puis plus jouer de bon cœur. Parlez-moi de garçons en vestes, deillettes en jupon court, en tabliers blancs, qui tous à la fois me demandent chacun son air et sont prêts tous à chanter en chœur n'importe quel refrain ! Rien qu'à les voir, je me sens en voix, et on dirait que mon âme entre tout entière dans l'outre de ma moustache, tant les sons qui en sortent sont éclatants et joyeux.

J'étais moins las, j'étais moins triste, j'avais moins faim, moins froid en écoutant mon joueur de bignou. Depuis j'ai pardonné à tous les fumeurs dont l'habit montre la corde. Quant à ceux en gants jaunes, je n'en dis mot. Et qui sait si quelque jour je ne vous conterai pas en détail l'influence qu'eurent sur ma vie les leçons de philosophie joviale et pratique de l'artiste en plein vent.



Ouverture du Musée de l'Hôtel de Cluny et du Palais des Thermes.



(Triptyque en bois doré et sculpté. — 15^e siècle.)



(Entrée de l'Hôtel de Cluny.)

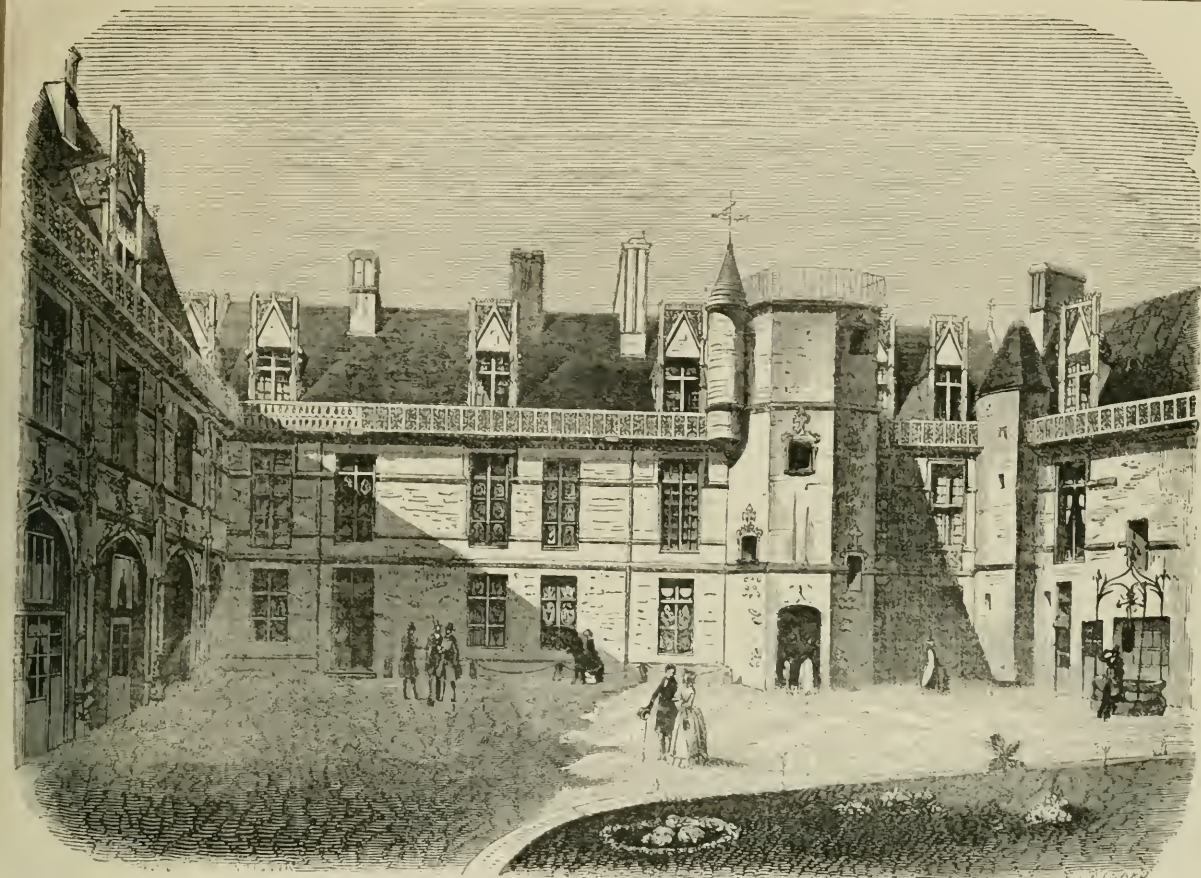


(Verre à boire. — Règne de Henri IV.)

Nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs (t. 1^{er}, p. 215) la décision du conseil municipal, qui a abandonné à l'Etat le palais des Thermes, longuement occupé par un tonnelier, et la loi qui a sanctionné l'acquisition faite par le ministère de

l'intérieur, de la propriété de l'hôtel de Cluny, et de la curieuse collection que feu M. Dossonnard avait réunie dans ce précieux monument. Jeudi, vendredi et samedi de la semaine dernière, le nouveau musée archéologique a été

ouvert aux membres des deux Chambres et aux conseillers municipaux de la ville de Paris ; et après la visite de ceux qui ont voté la dépense, il a été ouvert dimanche aux contribuables qui la paient. C'est un emploi bien entendu d'une



Vue de la cour de l'Hôtel de Clugny.

parcelle des ressources du trésor national, et les visiteurs des premiers jours comme ceux du dernier se seront félicités du vote et de l'affectation.

La ville de Paris, qui avait à se reprocher l'avoir laissé démolir, dans la rue des Bourdonnais, l'admirable hôtel de La Trémoille; la ville de Paris, qui eût laissé consommer, au quai saint-Paul, la destruction entière de l'hôtel de Sens, si le comité historique des arts près le ministère de l'instruction publique n'eût obtenu l'intervention de l'autorité supérieure, quand déjà la sape était en jeu; la ville de Paris a voulu faire oublier ses torts précédents, et les racheter en concourant largement à la conservation et au dévouement de l'hôtel de Clugny.

La plupart des travaux projetés n'ont pu encore être entrepris. La rue des Mathurins-Saint-Acques, où l'hôtel est situé, va être portée à douze mètres, et de larges pans coupés pratiques au coin de la rue de Soissons, qui vont aboutir précisément en face du monument, formeront une sorte de place qui rendra la circulation facile aux abords du musée, et permettra de considérer plus à l'aise la vue de l'entrée de l'hôtel de Clugny, que nous donnons aujourd'hui.

On s'est borné jusqu'ici à restaurer avec une intelligence pleine de scrupule la cour de l'hôtel, sa façade; à désamputer la galerie à jour de la couronne; à lui restituer, en un mot, son ancien aspect, celui qu'il avait aux quinzième et seizième siècles, aux temps historiques de ce séjour. A l'intérieur, dans le principal corps de bâtiment, les anciennes distributions ont été rétablies; les cloisons qui avaient été interposées pour le besoin ou les fantaisies des locataires qui l'avaient habité, ont disparu. Les deux ailes placées en retour ont pu recevoir des améliorations, occupées d'elles ont encore par deux locataires, dont il faut attendre le départ pour y entreprendre la restauration du même genre et les compléter, comme tout le reste, à la destination voulue par la loi. Les déblaisments opérés jusqu'ici ont dégagé beaucoup de parties encombrées de replâtrages qui cachent entièrement plusieurs élégants détails de la construction. Ainsi l'escalier de communication entre la chapelle haute et la chapelle basse, qui avait



(Les Thermes de Julien.)

été découvert en 1852 par feu M. Dusommerard, vient d'être mis à jour par M. Edmond Dusommerard, son fils, qui, en achevant la restauration de la chapelle basse, a dégagé le développement circulaire de ce joli escalier, enfermé jusqu'ici dans un mur moderne. Ce mur a été démolit avec des précautions particulières qu'exigeaient à la fois et le joli travail qu'il masquait et les matériaux précieux qui avaient servi à sa construction. M. Edmond Dusommerard a retrouvé dans ces décombres les têtes presque intactes des statues de tous les personnages de la famille du cardinal d'Anjou, qui avaient leur sépulture dans cette chapelle, statues dont on croyait qu'il ne restait plus que la description donnée par Piganiol de La Force.

Un sentiment loyal a fait choisir par l'administration, pour conservateur de cette collection, M. Dusommerard fils, des longtemps associé par son père à la pensée artistique et nationale qui a présidé à sa réunion et aux nombreuses recherches que cette entreprise avait nécessitées. Un amour éclairé de l'art et le respect filial sont donc la double garantie offerte au public, que le nouveau musée et les développements qu'il réclame seront l'objet de l'active sollicitude du conservateur. La collection de M. Dusommerard, autrefois entassée dans un ordre qui laissait fort à désirer, mais auquel les mauvaises dispositions antérieures du local ne permettaient guère d'en substituer un autre, a été distribuée avec intelligence et méthode dans six salles au rez-de-chaussée et cinq au premier étage. Du reste, le gouvernement doit sentir que la loi qu'il a sollicitée et obtenue du vote des Chambres est une sorte d'engagement qu'il a contracté. M. Dusommerard avait fait ce que peut un particulier éclairé, persévérant, désintéressé. Mais s'il eût vécu, il eût ajouté encore à ses richesses. Ce qu'il eût fait, l'État doit être bien autrement tenu de le faire; l'État doit être bien autrement tenu de le faire; l'État doit comprendre qu'une collection particulière peut bien servir de point de départ à une collection publique et nationale, mais que celle-ci, pour mériter son titre, doit s'accroître chaque jour et s'enrichir à chaque occasion. Du reste, c'est beaucoup que d'avoir déterré et d'y aurait un musée de ce genre; l'intérêt des

amateurs ne lui manquera pas plus que les allocations des Chambres, et les donations; les legs l'enrichiront comme aussi les votes de chaque exercice.

Dès à présent on peut y admirer des meubles, des armures, des vases et des objets divers de curiosité du moyen âge et de la renaissance; de magnifiques habits sculptés et incrustés avec un soin remarquable, des tentures merveilleuses, une collection de vitraux des plus grands maîtres, des panoplies sans égales, l'épéron et les étriers de François I^{er}, dont nous avons précédemment donné la gravure (t. I, p. 216), un échiquier en cristal d'un travail inimitable qui a appartenu à saint Louis, des épées et des halberdars ciselés et damasquinés, une rare collection de verres de Bohême, de vases de Bernard Palissy, des glaces de Venise de la bonne époque, des émaux, des statues, des bustes, des bas-reliefs, entre autres la délicate Diane de Jean Goujon; un lit complet moyen âge, des coussinets à filer d'un travail merveilleux; des montres pleines de manuscrits illustrés; enfin une collection de vases flamands en grès du plus beau galbe. Les objets réunis dans la chapelle attireront aussi l'attention, qui fixera particulièrement un prie-Dieu admirablement sculpté. Mais cette chapelle elle-même excitera encore plus la curiosité que tous les trésors d'art qu'on y pourra réunir. Il n'est rien de plus gracieux, de plus fin. On ne peut guère lui comparer que la chapelle du château d'Amboise, qui a été tout récemment l'objet d'une complète restauration artistique. M. le ministre de l'intérieur ne voudra pas faire moins que M. l'intendant de la liste civile. Les deux chapelles ont beaucoup d'analogie quant à la dimension et aux ornements. Elles en auront encore par les soins réparateurs dont elles auront été l'une et l'autre l'objet.

Avant de quitter l'hôtel de Cluny, nous avons voulu reproduire deux des curiosités qu'il renferme, de même que nous avons, à notre entrée, pris le croquis de deux aspects qu'il présente. L'une est une triptique de style gothique, en bois sculpté et doré, renfermant au milieu une Vierge et un Enfant Jésus dans une niche et sous un clocheton travaillé à jour; les deux volets sont ornés des sculptures les plus fines et les plus délicates; — l'autre est un verre représentant une femme dans le costume de la fin du règne de Henri III et du commencement de celui de Henri IV, verre servant à deux fins et composé, dans sa partie supérieure, d'un pont goblet, mobile sur son axe, destiné à recevoir le vin ou le liqueur que l'on donnait à goûter au convive; un large récipient inférieur servait, lorsque le verre était retourné, à recevoir le vin qu'il fallait boire rubis sur l'ongle.

On passe par une galerie découverte, débouchant dans la chapelle basse de l'hôtel de Cluny à la grande salle de banos, seul reste de l'immense construction gallo-romaine qu'on appelle le palais des Thermes ou des Termes. Cette galerie toute encombrée, cette immense salle aux arêtes puissantes encore quoique en ruines, qu'on a, il y a un certain nombre d'années, chipéronnée d'une ignoble toiture, qui disparaîtra, nous l'espérons bien, tout cela réclame des soins intelligents de réparations et de dégagements. Là devront être placés et classés tous les débris de monuments gallo-romains que le sol de Paris offre fréquemment dans les fouilles qui y sont sans cesse entreprises. Tout est à faire dans cette partie du nouvel établissement national : c'est une collection à créer en quelque sorte; mais le goût de M. Edmond Dausommerat, son érudition, les traditions paternelles nous sont autant de garanties qu'il poursuivra cette œuvre avec ardeur et succès, et nos enfants y verront quelque jour inaugurer son buste comme celui du fondateur de la collection de l'hôtel de Cluny vient d'être si justement inauguré dans une de ces salles où il avait anéanti tant de trésors.

Académie des sciences.

COMPTE RENDU DES SECONDS ET TROISIÈMES TRIMESTRES DE 1845.

(Suite. — Voir t. I, p. 317, 324, 268; t. II, p. 482, 498, 516 et 594; t. III, p. 26.)

VII. — Physique du globe.

Sur la différence de niveau entre la mer Caspienne et la mer d'Azow, par M. Hommaire de Hell. — Depuis longtemps les savants se sont occupés de mesurer le niveau relatif de la mer Caspienne et de la mer Noire. On conçoit, en effet, combien il serait intéressant pour la physique du globe de savoir si la mer Caspienne occupe une dépression de la croûte terrestre, de façon que son fond soit plus bas que celui de la mer Noire, ou bien si le fond des deux mers est à peu près également distant du centre de la terre. On a d'abord cherché à savoir si le niveau de l'eau était le même dans les deux mers. En 1812, MM. Parrot et Engelhardt trouvèrent, à l'aide d'un nivellement barométrique exécuté rapidement entre les deux mers, que leur différence de niveau était de 107 mètres. Ce résultat fut accueilli avec doute par le monde scientifique. En 1859, MM. Füss, Sæller et Savitsch employèrent une méthode rigoureuse, celle des distances zénithales. Ils annoncèrent d'abord avoir trouvé une différence de niveau de 55^m,70, puis de 25 mètres. Ces incertitudes étaient dues à la difficulté de leur compte des réfractions terrestres, qui sont considérables dans les steppes de la Russie, où l'on observe presque toujours des effets de mirage. M. Hommaire de Hell résolut de mettre fin à ces doutes. Il partit d'Odessa, à la fin de 1858, pour faire un nivellement géodésique en profitant des crues du Don qui inondent la plaine jusqu'à cent kilomètres de l'embouchure. Cette première exploration préparatoire fut poussée jusqu'à l'embouchure du Manitch dans le Don. L'an-

née suivante, ce courageux voyageur arriva, à travers ces contrées désertes et dangereuses, à l'embouchure de la Kouma dans la Caspienne. Là commencèrent ses travaux. Muni d'un niveau à bulle d'air, il nivela toute la contrée intermédiaire entre la mer d'Azow et la Caspienne. Ses stations étaient distantes de 150 à 500 mètres. Le résultat général qu'il obtint fut que le niveau de la Caspienne est à 18^m,5 au-dessus de celui de la mer Noire. Cette différence de niveau tient inégalement, suivant M. de Hell, à une diminution dans le volume des eaux des affluents de la Caspienne, le Volga, l'Oural et l'Émba. Autrement, dit-il, les barques à sel destinées à la Sibirie chargeraient trois millions de kilogrammes; elles n'en prennent plus que la moitié. Du temps de Pierre le grand, on construisait à Kasan des bâtiments de guerre pour la flotte de la mer Caspienne; de pareils travaux sont impossibles aujourd'hui; les chantiers de construction sont à Astrakan. C'est un débousonnement de l'Oural qu'on doit attribuer cette diminution dans le régime des fleuves. Ajouté à cela que des vents violents de l'est portent l'eau de la Caspienne jusqu'à une grande distance dans l'intérieur des terres, et que pendant l'été son évaporation est des plus actives. Toutes ces causes réunies ont fait baisser son niveau et ont opéré sa séparation de la Méditerranée. Le pays intermédiaire entre ces deux mers est une plaine parsemée de lacs salés, et le point de partage n'est qu'à 24^m,5 au-dessus de la mer d'Azow. Ainsi donc il est très-probable que la surface seule des deux mers présente une différence de niveau, et que la Caspienne n'occupe point une dépression du sphéroïde terrestre.

De la limite des neiges éternelles, par M. Agassiz. — Déterminer à quelle hauteur on trouve des champs de neige qui ne fondent pas pendant l'été, est une question difficile à la source en théorie et en pratique. En effet, l'exposition, la pente, la couleur, la nature du terrain, sont autant de circonstances qui favorisent ou empêchent la fusion des neiges. M. Agassiz, qui a si souvent habité et parcouru les hautes Alpes, a cherché à trouver un caractère qui permit de fixer rigoureusement la ligne des neiges éternelles. Il y est parvenu en étudiant le mode de structure des glaciers à leur partie supérieure, où ils se terminent par des champs de neige purement. Ces champs offrent très-peu de irrégularités; mais là où elles existent on reconnaît très-bien les différentes couches qui correspondent chacune à la neige tombée dans le cours d'une année; or, la surface des champs de neige étant la face extérieure de la dernière couche annuelle, il est évident que le bord inférieur de cette couche, telle qu'elle est circonscrite par l'effet de la fonte, sera la limite exacte des neiges éternelles sur un point donné. Toutes ces couches de neige successives forment des bandes superposées l'une à l'autre comme les tuiles d'un toit, parce que les couches de neige des années précédentes se sont avancées vers la plaine par suite de la progression du glacier. On les voit très-bien en s'éloignant au-dessus des bords du champ de neiges. La ligne des neiges éternelles est donc exactement indiquée par le contour inférieur de la couche superficielle des neiges tombées dans le cours de l'hiver précédent.

Volcan de Taal, en Chine. Lettre de M. Delanourche, ingénieur hydrographe. — Ce volcan se trouve dans la presqu'île de Bonglong. Le cratère est circulaire, de 2 800 mètres de diamètre environ. La paroi intérieure est presque verticale, sa hauteur de 75 mètres environ. Au fond de ce cratère, une seconde enceinte moins élevée s'élève au cinquième environ de la profondeur totale; elle forme la moitié du terrain; l'autre est une et en partie occupée par un lac jaunâtre en ébullition. Entre ce lac et l'enceinte intérieure sont des boucles volcaniques qui forment de petits monticules coniques. Le plus remarquable d'entre eux est régulier, et une fumée blanche et sulfureuse s'échappe de sa bouche. Jamais il n'y a de larmes ni d'éruption. Sauf les dimensions, ce cratère ressemble singulièrement à celui du Vésuve, dont l'illustration a donné la coupe dans son numéro du 21 février.

A propos de cette communication, M. Elie de Beaumont fait remarquer que ce cratère rappelle de la manière la plus frappante les formes des montagnes annulaires de la lune, telles qu'elle sont figurées sur les belles cartes de MM. Lehmann, Beer et Maedler. Ces cirques ont un diamètre qui atteint quelquefois jusqu'à 90 000 mètres; mais il y en a de plus petits. Si l'on compare les cirques terrestres aux cirques lunaires, on trouve pour les extrêmes les nombres suivants :

TERRE.	Diamètres :	LUNE.
Cratère du Mosenberg (Eifel).	200 ^m	α Ptolémée. 2 190 ^m
Lagune de Bonglong dans laquelle est le volcan de Taal.	16 500 ^m	γ Tycho. 91 000 ^m

Il existe même sur l'île de Ceylan un cirque de 70 000 mètres de diamètre; mais sa mesure et sa ressemblance avec un cratère étant moins bien constatées, nous avons préféré citer le volcan de Taal.

Notes historiques sur les tremblements de terre, par M. Porey. L'auteur travaille depuis longtemps à un catalogue général des tremblements de terre; il extrait de son ouvrage la liste de ceux qui ont été ressentis aux Antilles. En voici le résumé par siècle : dans le dix-septième, 9; dans le dix-huitième, 45; dans le dix-neuvième, 108; en tout, 160. Il ne faudrait pas se hâter de conclure, ainsi que l'auteur le fait judicieusement remarquer, que les tremblements de terre deviennent de plus en plus fréquents; seulement on les note avec plus de soin, surtout depuis la paix. Il faut donc se borner, pour le moment, à enregistrer les nombres sans en tirer encore aucune conclusion prématurée. Un tremblement de terre dans les Antilles consiste rarement en une seule se-

cousse; ce sont, au contraire, de nombreuses secousses qui se succèdent à des intervalles plus ou moins rapprochés. Ainsi le résultat des documents envoyés à l'Académie, par M. le ministre de la marine, que, du 8 février 1845, à 10 heures 39 minutes du matin, heurt à laquelle la ville fut détruite, jusqu'à 51 mai, il y eut 90 secousses fortes ou faibles.

M. Porey s'est occupé de savoir quel était le mode de distribution des 926 tremblements de terre dans les différents mois des années comprises entre 1801 et 1845. Voici ses résultats :

Janvier,	109.	Juillet,	74.
Février,	99.	Août,	78.
Mars,	92.	Septembre,	72.
Avril,	59.	Octobre,	92.
Mai,	55.	Novembre,	60.
Juin,	55.	Décembre,	78.

En se bornant à l'Europe, il trouve encore que c'est pendant l'hiver que les tremblements de terre sont les plus fréquents. L'auteur examine ensuite la direction des tremblements de terre, leur simultanéité à de grandes distances, les phénomènes météorologiques qui les ont accompagnés; ses conclusions sont les suivantes :

1^o La cause des tremblements de terre, quelle qu'elle soit, se trouve à de très-grandes profondeurs dans l'intérieur du globe.

2^o Elle n'est pas unique, ou au moins elle ne manifeste pas un mode d'action toujours identique, soit par rapport au temps, soit par rapport aux lieux, soit même relativement à ses effets.

3^o Les effets des tremblements de terre ne sont pas toujours uniquement dynamiques.

4^o Ils sont quelquefois accompagnés de phénomènes chimiques, électriques ou électro-chimiques, lesquels, en général, ne peuvent être considérés comme cause des commotions souterraines;

5^o Ces commotions, enfin, donnent souvent lieu à des dégagements de gaz ou d'autres fluides, lesquels paraissent produire, dans certaines circonstances, des phénomènes météorologiques, soit de lumière, soit d'un autre genre, par exemple, de chaleur ou de vapeur d'eau.

Température des eaux fournies par le puits artésien de Neu-Saltzerk, en Westphalie, par M. de Humboldt. — Ce puits a été percé dans le but de rechercher une couche de sel gemme. Il traverse le Keuper et le Lias, et a été poussé jusqu'à la profondeur de 614 mètres, ou 562 mètres au-dessous du niveau de la mer. Les températures obtenues sont les suivantes :

PROFONDEUR.	TEMPÉRATURE.
A 501 mètres,	21 ^o ,5 C.
515	22,0
527	27,5
622	51,2
614	51,9

Le puits de Grenelle a donné à MM. Arago et Wallerduin un accroissement d'un dixième pour 52 mètres. Le tron de sonde de Neu-Saltzerk donne 2^o,2. A Pregelz, près Genève, M. de la Rive avait trouvé 2^o,6. On voit que ces résultats concordent suffisamment. Leurs différences s'expliquent par la nature du sol, son élévation au-dessus de la mer, la température du lieu et les thermomètres mis en usage.

VIII. — Météorologie.

Mémoire sur l'hygrométrie, par M. Blondeau de Carolles. — L'auteur annonce avoir construit un hygromètre dont il ne donne pas la description; puis il dit avoir été conduit, par l'observation, à une loi qui lui fournit de la manière suivante : « La marche de l'humidité de l'air varie en sens inverse de la marche du soleil; à mesure que cet astre s'élève sur l'horizon, l'humidité diminue; elle augmente, au contraire, à mesure qu'il s'abaisse; le minimum a lieu exactement à midi, le maximum à minuit. » L'auteur aurait dû ajouter s'il entend par humidité la quantité de vapeur d'eau contenue dans l'air à une certaine température, comparée à celle qui est nécessaire pour le saturer (humidité relative), ou bien s'il s'agit de la quantité absolue de vapeur d'eau que l'air contient (humidité absolue). S'il applique sa loi à l'humidité relative, sa loi n'est pas exacte. En effet, une série de huit ans, faite à Halle par M. Kaemtz, fait voir que le maximum de l'humidité relative est le matin avant le lever du soleil, le minimum dans l'après-midi à une heure variable, suivant les saisons. Les séries de MM. Neuber à Aprenade et Kuppler à Petersburg confirment pleinement ce résultat, qui s'explique beaucoup mieux par les influences calorifiques du soleil que celui de M. Blondeau de Carolles (1). Si les choses se passaient comme le dit cet auteur, il faudrait chercher ailleurs la cause des variations de l'humidité.

Le même physicien a étudié les lois de la tension de la vapeur entre 7^o et 10^o centigrades. Il a trouvé que les nombres de Dalton étaient tout forts. Ce résultat est exact, mais il n'est pas nouveau. En effet, pour la tension de la vapeur d'eau à zéro, Dalton avait trouvé 5^{mm},01; Kaemtz, seulement 5^{mm},28; M. Hof, 5^{mm},39; Egen, 5^{mm},06; August, 4^{mm},67; et enfin M. Lamé, 5^{mm},01.

M. la marquise semble qu'avant de communiquer des résultats à l'Académie, il faudrait s'enquérir s'ils sont réellement nouveaux et bien établis. Ce n'est ni un inconnu de caractère, car la loi de la variation diurne de l'humidité est déduite de quelques mois seulement, espace de temps tout à fait insuffisant pour la mettre en évidence; et le second résultat était connu depuis longtemps.

(1) Voyez Kaemtz, Cours complet de Météorologie, p. 80.



(Les petites Industries du Marche des Innocents.)

en mis, ses bêtes noires, et il est juste de convenir que ces maîns petits diables ne volent pas la profonde antipathie que

L'un poursuit sa margot à coups de pierres, cet autre enfonce tout à coup sa tête dans le carreau de papier de la baraque,

le briolet part, arrachant, emportant, entraînant la file baraque, et le savetier et le pic engloutis sous les débris, sous les



(Le Marchand de Crimes.)



(Le Marchand de Mart aux Rais.)



(Le Marchand de Marrons.)

leur vole le savetier. Il n'est sorte de niche, de tour infernal, de satanique malice qu'ils n'inventent chaque jour pour tourmenter, persécuter, harceler le malheureux industriel.

pour demander au bouhomme l'heure qu'il est on le temps qu'il fait; un autre attache perdidement un des paus de l'échoppe à l'arrière du cabriolet stationné tout auprès. Le ca-

vieilles chaussures, aux éclats de rire des petits garnements, aux juréments impuissants du pauvre industriel, qui croit d'abord à un tremblement de terre, à un ouragan, à un



(L'Écrivain public.)

ataclisme, au choc d'une comète, ou à toute autre grande perturbation de la nature. Qu'on le blâme donc après cela d'avoir le gamini en horreur et de l'accueillir à coups de anière quand il s'approche un peu trop près de son établissement. Au demeurant et par suite de toutes ces catastrophes, à misérable échoppe du savetier, avec ses aus distoqués et mal joints, ses carreaux de papier percés en ruaisseau, sa toiture, souvent traînée dans le vaseau, est ouverte à toutes les intempéries des saisons et laisse son hôte mal abrité dans la catégorie grelottante des industriels en plein vent.

On en peut dire autant du marchand de marrons, son voisin, mais son voisin heureux. Quoiqu'il établisse son fourneau et son industrie dans l'enfoncement d'une porte, il n'en est pas moins exposé aux rafales de la neige, aux plaines tourbillonnantes de la neige, aux ondées capricieuses de l'averse : il est vrai qu'il a pour se réchauffer son large brasier toujours ardent, auprès duquel le petit Saoyard vient dégorger ses mains rougies et gonflées par la froidure. Le marchand de marrons a le cœur bon et compatissant, il aide le pauvre enfant ranimer ses membres gâchés à la chaleur bienfaisante de son fourneau ; ou le voit même de temps en temps éter quelques marrons brillants dans le bonnet du petit exilé et lui fournir ainsi un dévener réparateur.

On peut ranger aussi parmi les industriels en plein vent le marchand de pastilles du serail, qui débite ses parfums orientaux sous une porte cochère de la rue Vivienne ; sous quelques autres portes de la même rue on rencontre encore le marchand de montres à trente-cinq centimes, le marchand de couteaux à papier, la marchande de mètres ; puis, sous le péristyle du Vandœuvre, la papetière en plein vent ; puis, à l'angle oriental de la place de la Bourse, le petit brocanteur marron qui revend sous la porte, sur les fenêtres, sur le trottoir de l'hôtel Bullion, les objets divers qu'il veut de se faire adjuger dans les salles d'enchères.

Puisque nous sommes dans le quartier de la Bourse, nous allons rencontrer sûrement ce petit homme rouge qui distribue aux passants des adresses de chapeliers, de bottiers, de tailleurs, etc., etc. Cet homme était ni bien certainement pour être distributeur d'adresses ; quelle dextérité ! quelle prestesse de mouvements ! il ne laisse pas passer un piquet sans lui mettre dans la main ses petits prospectus, et Dieu sait s'il en passe, et Dieu sait s'il en donne !... Il y a de la vocation, de l'art, dans cette distribution merveilleuse ! Mais les passants n'apprécient pas à sa juste valeur le talent de cet artiste singulier, qui est par le fait le personification moderne de l'antique et mythologique Remonmée, aujourd'hui la déesse

de la réclame et de l'annonce. Il n'a point pris le costume suranné et beaucoup trop léger de sa devancière aux cent voix, mais il s'est composé un uniforme spécial et ingénieusement allégorique : le pantalon et le gilet rouge de ce demi-dieu de la publicité, le forme conique de son chapeau, re-



(Le Marchand de Dattes.)

commandent bien mieux que les états de la trompette le mérite éclatant de ses protégés et les qualités pyramidales de leurs marchandises.

Qui vient passer encore dans notre lat terne magique de la petite industrie errante ? C'est le marchand de moites à brûler, poussant devant lui son chantier ambulante ; c'est



(Le Distributeur d'imprimés.)

plier, sans trop ménager les jambes des passants, mais réservant toujours fidèlement la plus grosse bûche pour la portière qui lui procure la pratique ; il est enfin discret messager d'amour, et remplit les serviables fonctions du dieu Mercure en enlôte de velours, en casquette et en gros souliers terés. Ce commissionnaire est aujourd'hui en concurrence avec le messager parisien, autre commissionnaire qui ne diffère de son rival que par son costume de conducteur d'omnibus, et par sa qualité d'industriel à couvert.

Sur les boulevards, nous rencontrons encore le marchand de dattes, honnête indigène faubourien qui se déguise en Turc pour prouver l'origine orientale de sa marchandise ; puis un autre industriel, chargé d'une espèce de carquois garni de cannes assorties, poursuit le passant, lui en met une dans la main, puis tend la sienne en réclamant 17 sous. Sur cent essais de ce genre, on lui rend quatre-vingt-dix-neuf fois sa canne. Un étudiant de première année, un apprenti commis de nouveautés, un jeune poète tragique arrivé, la veille, de Bayes-la-Gailarde, se laissent de temps en temps séduire par l'appât de ce merveilleux bon marché ! Ils examinent d'un œil emplissant et accessoire obligé d'un négligé fashionable ; ils le touchent, le caressent de la main, observent la tête et le bout... le frappent sur l'asphalte, essaient de faire plier l'objet en négociation... mais fort souvent, au contraire du roseau de la fable, l'objet ne plie pas et rompt. « Voilà une canne vendue à quinze sous, mon petit monsieur... Vous aviez dit que la canne pliait ? » La dessus, le petit monsieur, honteux et confus, débourse la somme et poursuit sa promenade en faisant le beau avec ses deux fragments de canne dans les deux poches de son tweed indigène.

Voici enfin la cantinière parisienne, non pas celle qui va, les purs de revue, offrir son roganme aux fantassins de la garnison, mais la cantinière de la garde nationale, celle qui parcourt, le soir, les postes nombreux où nos soldats-citoyens veillent à la sûreté publique, tandis que leur sûreté conjugale et privée est laissée à la grâce de Dieu ! La cantinière nationale verse à l'époux jaloux l'oubli de ses crimes fâcheux ; au voltigeur tiède pour le service, l'amour de la patrouille et de la faction nocturne ; au louche de la compagnie, la verve et le don du calculateur.

Bref, sa ronde de nuit, assez lucrative, lui permet de réver une honorable retraite pour ses vieux jours. Sa qualité de cantinière citadine lui ferme les portes des luxuries, mais elle s'en console aisément en songeant qu'elle pourra, grâce à ses économies, épouser un tambour citoyen, ou bien acheter un petit fonds de cabaret à la barrière de la Clopinette.



(Le Savetier.)

le commissionnaire avec sa veste de velours et sa plaque de cuivre, serviteur public et universel ; habillé port-faix robuste, il pète sur ses crânes tout le mobilier de la jeune grisette ou du pauvre suramener ; tûntôt scieur de bois, il exerce son rude travail sur la voie publique, encombrant le trottoir et la chaussée des fragments de frêne et de peu-

onstances, aussi lui a-t-il consacré un chapitre entier. Cette ex-

pression est une absurdité, un non-sens, un anachronisme. Quant au livre lui-même, il prouve jusqu'au point aller la monomanie

insectes, on les trouve ample matière à s'exercer. Tout leur

bonheur consiste à décrire et nommer une espèce, afin de leur

troisième classe, celle des Naturalistes amateurs, correspond

Les Naturalistes microscopistes se confondent naturellement

Je pourrais, si je le voulais, diviser mes embranchements en

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Rédacteur,

Votre très-dévoté et très-fidèle abonné,

JEAN KERMARÉDEC.

J. M. le Rédacteur en chef de L'ILLUSTRATION.

Concarneau, 12 mars 1841.

M. le Rédacteur,

C'est encore moi, Jehan Kermarédéc, qui vous écris; mais

Remarquez que vous priez, que une classification correspond

Je le dirais d'abord en quatre grands embranchements.

- I. LES NATURALISTES SYNTHÉTIQUES;
II. LES NATURALISTES SYNTHÉTIQUES;
III. LES NATURALISTES AMATEURS;
IV. LES NATURALISTES MICROSCOPISTES.

Les Annonces de L'ILLUSTRATION coûtent 90 centimes la ligne. — Elles ne peuvent être imprimées que suivant le mode et avec les caractères adoptés par le Journal.

ŒUVRES COM- PLETES DE - J. DE HERBA- NÉ, nouvelle édi- tion, ornée de qua- rante gravures.

L'éditeur de cette charmante réimpression... Paris, Perrault, 815, 2 volumes format anglais.



de J. Dupuis Charlet.

VOYAGE DANS L'INDE ET DANS LE GOLFE PERSIQUE, par l'Égypte et la mer Rouge; par M. V. FOSTANIER, vice-consul

VARIÉTÉS. — BREVET D'INVENTION ET DE PROPRIÉTÉ. — BAN ÉLÉMENTAIRE EN ÉCOULETTE: aucun pli aux articulations —

RUE TARANNE, 11, A PARIS. EAU DE MELISE DES CAMÉES, autorisée par le Gouvernement et la Faculté de Médecine, de BOYER, propriétaire actuel et depuis 1789, seul successeur des ci-devant Car-

Divers jugements et arrêts obtenus contre des contrefacteurs consacrent à M. BOYER la propriété exclusive de cette Eau si précieuse contre l'apoplexie, les palpitations, les maux d'esto-

Ecrire par la poste ou envoyer quelqu'un de sûr qui ne s'adresse qu'au N. 14, répétée 14 fois sur la devanture, M. BOYER étant en instance

V. SAGLIER, SUCCESSION DE S. PÉRIU, 119, RUE MONTMARTRE, AU 1^{er}.

ARTICLES ANGLAIS: Theïtres, Cafés, Bâtons à The, Couverts, etc.; Aiguilles anglaises, Encre Stephens, Crayons, etc.

AIGUILLES, ÉPINGLES ET HAMEÇONS ANGLAIS. HILL ET GUTCH, 30 King-William street, Cité de Londres (près le Pont-de-Londres), ont l'honneur d'annoncer qu'ils conti-

EDISTEN ET WILLIAMS, seuls fabricants des ÉPINGLES perfectionnées à têtes arr-

Ces épingles, d'une forme parfaite, sont fabri-

Les aiguilles de leur fabrique sont aussi d'une trempe et d'un poli qui surpassent tout ce qu'on

S'adresser à EDISTEN ET COUP, Crown-Court, Chesham, London. Fabrique Light-Pool-Mills, Gloucestershire.

Decorative border containing text about subscriptions: Les abonnements à L'ILLUSTRATION qui expirent le 1^{er} Avril doivent être renouvelés pour éviter l'interruption dans l'envoi du Journal.

CETTE ÉPOQUE de l'année on se voit... L'Inde sont d'autant plus précieux qu'ils nous arrivent qu'à de longs intervalles.



à sa réputation, et vient d'acquiescer complétement le plus riche, le plus magnifique, de dentelle, d'élegantes nouveautés.

deja d'elle-même par ses multiples et intelligents de la mai- echambre des Indes de la Ville de Paris ont mis le scru



(Le Bal des Chiens. — Caricature par Cham. — Voir le dernier numéro de l'Illustration, p. 61.)

Inventions nouvelles.

AEROSTAT METALLIQUE.

Il est bien certain que les aérostats doivent, comme les vaisseaux, trouver leur point d'appui dans le milieu où ils naviguent; mais il y a entre l'eau et l'air des différences telles que les prin-

cipeles hydrostatiques ne peuvent s'appliquer que très-imparfaitement à la direction des aérostats. Ainsi le vaisseau ne plonge qu'en partie dans l'eau; le ballon est complètement immergé dans l'atmosphère; le vaisseau trouve, pour résister aux vents contraires, son point d'appui dans le liquide; un ballon pourra difficilement se servir de l'air même pour résister à la violence de l'air. Les conditions de navigation sont partout les mêmes, le liquide à la même densité, les courants ont une direction connue et qui ne varie pas; dans l'air, à mesure qu'on s'éloigne de la terre, la densité du milieu diminue, il se produit des courants qui changent probablement avec chaque couche d'air; le gaz contenu dans le ballon dont la pesanteur spécifique, à terre, a pu

déterminer l'ascension devient, lui-même un élément de danger si on ne peut, à propos, lui donner issue.

Depuis l'invention due aux frères *Mongolfier*, d'Annonay, qui, les premiers, s'élevèrent dans les airs, au moyen d'un aérostat, on ne peut nier les nombreuses améliorations qui sont venues perfectionner leur découverte. Les gaz ont remplacé l'air échauffé et dilaté; les enveloppes sont plus solides, le parachute éloigne une partie des dangers que couraient les aérostatistes. Mais la science n'est parvenue à présent, les perfectionnements. Est-on parvenu à se diriger dans l'air? Non, et c'est là l'écueil contre lequel sont venus se briser les plus intrépides expérimentateurs. Disons pourtant que les ballons ont été d'un grand secours pour l'étude des sciences physiques, que les hommes d'un immense savoir, MM. *Biot* et *Gay-Lussac*, ont été recueillir à près de deux lieues de la terre l'air dont leur ballon traversait les couches, et qu'ils ont étudié à cette hauteur divers phénomènes électriques et magnétiques.

Le ballon dont nous avons à entretenir aujourd'hui nos lecteurs est destiné à résoudre certaines questions de physique générale, et certainement, dans la pensée du constructeur, à aborder celle de la direction des aérostats. Quoiqu'il en soit, c'est seulement au point de vue de la science que M. *Arago* a bien voulu lui servir de parrain à l'Institut.

Cet aérostat est complètement composé de feuilles de cuivre d'un huitième de millimètre d'épaisseur. La première idée de la construction des ballons métalliques a été émise par *Lans* en 1760, et après lui par *Guyton de Moryveau* en 1784. C'est le petit-fils d'un des savants les plus illustres de notre temps, M. *Marey-Monge*, qui vient de la réaliser. — Les feuilles de cuivre, réunies par bandes, comme les côtes d'un moulin, ont été soudées par l'ingénieur-procédé dit à M. le comte *Deslans* de *Biehement* (Ce procédé consiste à fondre la soudure au moyen de la flamme du gaz hydrogène dirigée sur le métal; c'est ainsi qu'on obtient aujourd'hui la réunion immédiate du plomb par la fusion des deux bords de la pièce sans emploi de soudure.) Les soudures de ce ballon ont un développement de 1,500 mètres. L'aérostat a 10 mètres de diamètre et pèse 400 kilogrammes. Il contiendra 50 kilogrammes de gaz hydrogène.

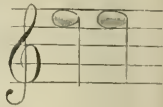
Ce ballon doit servir à une ascension qui fera prochainement un aérostatte bien connu, M. *Dupuis-Delcourt*. Le but que s'est proposé M. *Marey-Monge* est, comme nous l'avons dit plus haut, de réaliser ses idées sur l'application des moyens d'impulsion et de direction à donner aux aérostats; il a développé son système dans un mémoire soumis à l'Académie. Comme cet aérostat métallique ne donnera pas lieu à une continuelle déperdition d'hydrogène, ainsi que le font les ballons en étoffe, il pourra séjourner longtemps dans l'air et servir à l'étude de la direction des courants atmosphériques constants. Ce ballon pourra, de plus, décider la question de savoir s'il est possible de prévenir la zéolite. On sait que ce phénomène si dangereux est dû à l'électricité des nuages. Si on parvient à déclarer les nuages de leur électricité, le phénomène n'est plus possible. Par sa nature le nouveau ballon étant susceptible de rester longtemps suspendu dans l'atmosphère, si on le met par un fil métallique en communication avec le sol, on enlèvera complètement aux nuages qui l'approcheront leur électricité, et on aura ainsi fait disparaître un des plus grands fléaux de l'agriculture.

On conçoit dès lors tout l'intérêt qui s'attache à ces expériences, et nous ne pouvons que faire des vœux pour qu'elles soient couronnées d'un plein succès et que les noms de MM. *Marey-Monge* et *Dupuis-Delcourt* soient associés à ceux des hommes utiles et recommandables de notre siècle.

Rébus.

EXPLICATION DU PREMIER REBUS :

C'est un grand souci, de chaque côté de la Manche que la reine Pomaré.



On s'abonne chez les Directeurs des postes et des messageries, chez tous les Libraires, et en particulier chez tous les Correspondants du Comptoir central de la Librairie.

A LONDRES, chez J. THOMAS, 1, Finch Lane Cornhill.

A SAINT-PETERSBOURG, chez J. ISSAKOFF, libraire-éditeur, commissionnaire officiel de toutes les bibliothèques des régiments de la Garde-Imériale; GOSTINOV-DVOR, 22 — F. BELIZARD et C^o, éditeur de la *Revue étrangère*, au pont de Police, maison de l'Église hollandaise.

A ALGER, chez BASTIDE et chez DEBOS, libraires.

JACQUES DUBOCHET.

Tiré à la presse mécanique de LACHAMBE et C^o, rue Daniette, 2.

cipeles hydrostatiques ne peuvent s'appliquer que très-imparfaitement à la direction des aérostats. Ainsi le vaisseau ne plonge qu'en partie dans l'eau; le ballon est complètement immergé dans l'atmosphère; le vaisseau trouve, pour résister aux vents contraires, son point d'appui dans le liquide; un ballon pourra difficilement se servir de l'air même pour résister à la violence de l'air. Les conditions de navigation sont partout les mêmes, le liquide à la même densité, les courants ont une direction connue et qui ne varie pas; dans l'air, à mesure qu'on s'éloigne de la terre, la densité du milieu diminue, il se produit des courants qui changent probablement avec chaque couche d'air; le gaz contenu dans le ballon dont la pesanteur spécifique, à terre, a pu

(Ballon en cuivre.)